

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



TABLE RONDE DES BAILLEURS DE FONDS DU MALI
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PRIORITES D'INVESTISSEMENT POUR
UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE EFFICIENT ET UNE CROISSANCE
ACCELEREE

MAI 2008

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	SECTEUR DE L'AGRICULTURE ATOUTS, OPPORTUNITES ET CONTRAINTES	8
2.1	IMPORTANCE DU SECTEUR AGRICOLE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE	8
2.2	CONDITIONS AGRO CLIMATIQUES	9
2.3	LES RESSOURCES NATURELLES	9
2.3.1	Les terres agricoles	9
2.3.2	Les ressources en eau	9
2.3.3	Les ressources forestières, pastorales et halieutiques	10
2.4	LES SYSTEMES DE PRODUCTION	10
2.4.1	L'agriculture	10
2.4.2	L'élevage	11
2.4.3	L'exploitation des ressources forestières	11
2.4.4	L'exploitation des ressources halieutiques	12
2.5	LES FILIERES AGRICOLES	12
2.6	FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	13
2.7	LES FACTEURS LIMITANTS	13
3	LES INSTITUTIONS ET PRINCIPAUX ACTEURS DU SECTEUR	16
3.1	LES MINISTERES DU DEVELOPPEMENT RURAL	16
3.2	LES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	16
3.3	L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION DES PRODUCTEURS RURAUX AU MALI	17
3.4	LES CHAMBRES REGIONALES D'AGRICULTURES	17
3.5	LES INSTITUTIONS DE FORMATION ET DE RECHERCHE	18
3.6	LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	19
3.7	LE CONTEXTE JURIDIQUE ET FISCAL	20
4	CADRE DE POLITIQUES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	21
4.1	CADRE DE POLITIQUES	21
4.1.1	Au niveau national	21
4.1.2	Au niveau régional et continental	23
4.2	LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DU GOUVERNEMENT POUR LE SECTEUR AGRICOLE:	23
4.2.1	La Sécurité Alimentaire :	24
4.2.2	Développement des filières de production végétale et de produits forestiers :	26
4.2.3	Développement de l'agriculture irriguée :	36
4.2.4	Développement de l'élevage et des filières animales :	39
4.2.5	Développement des productions halieutiques	42
4.2.6	Promotion de la mécanisation agricole :	43
4.2.7	Préservation et gestion des ressources naturelles et de la faune sauvage :	44
4.2.8	Promotion des emplois ruraux et lutte contre le chômage des jeunes :	44
4.2.9	Renforcement des mesures d'accompagnement et de soutien pour accroître et assurer la durabilité de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole	45
VI.	CONCLUSION	53

1 INTRODUCTION

Situé au cœur de l'Afrique Occidentale, le Mali partage sa frontière avec sept pays (Guinée, Sénégal, Mauritanie, Algérie, Niger, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) et se trouve être un important carrefour de communications. Le Mali est membre des deux principales organisations de la sous région Ouest Africaine : l'UEMOA et la CEDEAO.

Les performances macro-économiques du Mali au cours de la période 2002-2006 se sont beaucoup améliorées. Les réformes économiques mises en œuvre ont permis de réaliser un taux de croissance annuel moyen de 5 % (contre un taux moyen de 3% pour le reste de l'UEMOA) et de contenir l'inflation à moins de 3 %. Une soixantaine d'entreprises publiques ont été privatisées à fin 2006 et l'Etat entend se désengager du reste des entreprises publiques. Ces réformes ont permis au Mali d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE en 2003, de bénéficier de l'initiative de l'annulation de la dette multilatérale et de respecter les critères de convergence de l'UEMOA, à l'exception de deux (le taux de pression fiscale et le solde courant extérieur hors dons). Le taux de croissance réel du PIB en 2007 a été plus faible qu'anticipée (environ 1,5%), reflétant le renchérissement du prix du pétrole et la baisse des principales productions d'exportation.

Sur le front social, selon l'enquête légère intégrée auprès des ménages (ELIM), la situation économique et sociale au Mali reste difficile pour les pauvres, bien que l'incidence de la pauvreté ait diminué de 8 points, passant de 56% en 2001 à 47% en 2006. La pauvreté touche particulièrement les femmes et les disparités entre les régions du Mali sont encore très fortes.

Globalement, le Mali se présente aujourd'hui comme un pays politiquement et socialement stable. Les récentes élections présidentielles, législatives et municipales, qui se sont déroulées dans le calme et la paix, offrent au Mali les conditions très favorables pour accélérer son développement. Les fora qui se sont tenus ont abouti à la mise en œuvre des programmes de développement, notamment le Programme de développement des Régions du Nord et l'Initiative pour l'atteinte des OMD¹ dans 166 communes les plus pauvres du Programme National de Sécurité Alimentaire qui sont soutenus par les partenaires au développement.

Tout ceci souligne l'impératif pour le Mali d'aller vers une croissance forte, afin de renforcer les acquis et offrir d'autres opportunités aux populations pour satisfaire leurs droits humains les plus élémentaires (accéder à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation de base ; avoir l'opportunité de travailler et manger à sa faim). En dépit des progrès tangibles dans la réalisation des OMD, seuls deux objectifs, l'accès à l'eau potable et le renversement de la tendance du VIH/SIDA, pourront être atteints à l'horizon 2015. Les chances d'atteindre les autres objectifs restent très faibles, en l'absence d'un financement supplémentaire substantiel des OMD.

Le monde rural malien vit dans une situation de précarité aggravée par un environnement et international. Le secteur rural connaît, en outre, d'autres facteurs d'évolution notamment la

¹ OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement.

décentralisation et une forte exigence d'implication de la société civile dans la gestion des affaires publiques. Il est également marqué par une forte croissance démographique et un rythme d'urbanisation accéléré.

Les phénomènes d'urbanisation rapide, d'intégration aux marchés mondiaux, de changement climatique, de concurrence entre les biocarburants et les produits alimentaires ainsi que la hausse des prix des denrées alimentaires constituent autant de défis à relever pour les pouvoirs publics

L'urgence des engagements à entreprendre afin de créer le cadre approprié permettant aux exploitants agricoles et autres opérateurs du secteur d'acquiescer la capacité pour leur nécessaire adaptation à l'économie de marché et au rythme de la mondialisation, préoccupe les Pouvoirs publics et interpelle la Communauté internationale.

Pour faire face à l'ensemble de ces pesanteurs, le pays s'est résolument orienté vers des transformations structurelles profondes pour tirer un meilleur parti de ses atouts et potentialités et prendre en compte ces défis.

L'ensemble des couches sociales et la société civile ont donné leur aval à travers le Projet de Développement Economique et Social (PDES) et les mesures de politiques visant à : passer d'une Agriculture de subsistance à une Agriculture intensive et diversifiée, capable de satisfaire les besoins croissants du pays, et tournée vers la conquête des marchés sous-régionaux et internationaux.

Ces mesures qui s'accordent avec la stratégie de croissance accélérée sur la période 2007__2012 donnent toutes une haute priorité au secteur agricole. Le développement du potentiel agro-pastoral, vecteur d'une croissance plus forte et d'une sécurité alimentaire assurée, sera la priorité du Gouvernement. Dans sa stratégie de croissance accélérée. Le taux de croissance annuel visé du secteur primaire devant atteindre est de 7,8% sur la période 2008-2012.

L'atteinte de ce taux se fera par la mise en œuvre d'une stratégie de développement Agricole axée sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et l'appui à l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale.

Le développement du Mali ne pourra se faire sans augmentation de la production et de la productivité agricole pour la raison évidente : les déséquilibres actuels agricoles et agroalimentaires causés par des facteurs multiples, variés et complexes, laissent planer de grosses incertitudes quant à la capacité des Etats comme le Mali de préserver leur sécurité alimentaire

Aussi, le Gouvernement du Mali entend intensifier le dialogue avec les partenaires du Mali pour traduire dans les faits toute l'importance du secteur agricole pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté et des inégalités.

C'est dans cette optique que le Gouvernement de la République du Mali a décidé d'organiser une Conférence de Table Ronde des Bailleurs de Fonds (TRBF), les 12 et 13 juin 2008 à Bamako.

Le Gouvernement souhaite à cette occasion approfondir le dialogue avec les partenaires du Mali sur les stratégies et priorités de développement agricole du Pays dans la droite ligne des recommandations de la consultation sectorielle sur le développement rural et l'agriculture irriguée (CSDRAI) de mai 2006.

Les résultats attendus de ce dialogue sont :

la mise en œuvre des politiques agricoles aujourd'hui mieux adaptées et plus efficaces pour améliorer les progrès réalisés en direction des OMD et de la lutte contre la faim et la pauvreté ;

- la définition des conditions nécessaires à l'accroissement de la production et de la productivité agricole au moyen d'investissements mieux adaptés aux besoins locaux ;

la mobilisation davantage d'investissements en faveur de l'agriculture, en préconisant cependant une vision à long terme plus axée sur la gestion durable des ressources agricoles.

Le présent rapport qui servira de support à ce dialogue politique comporte trois parties :

Le contexte général de développement ;

La description du secteur, atouts, opportunités et contraintes;

Le cadre des politiques, les orientations stratégiques et les priorités d'investissements du Gouvernement pour le secteur agricole...

CONTEXTE

Caractéristiques socio démographiques

La population totale résidente du Mali est estimée à 9,810 millions d'habitants en 1998 dont 50,5% de femmes et 49,5% d'hommes. La population est à majorité rurale, environ 70% mais la population urbaine croît plus vite (+5%) que la population rurale. La population est jeune caractérisée par une pyramide des âges présentant une base très large et un niveau d'instruction assez bas. La population est estimée en 2008 à près de 12,7 millions et avec une croissance de 2,7 % l'an. Elle sera environ 19 millions en 2024 dont plus de la moitié vivra dans les villes.

La population agricole estimée à 8 912 459 habitants au cours de la campagne agricole 2004/2005 est essentiellement concentrée dans 5 régions (Koulikoro, Mopti, Sikasso, Ségou et Kayes). Elle est répartie en 1 374 215 ménages, soit une taille moyenne de 6,5 personnes par ménage. La structure de la population montre une prédominance des femmes dans les tranches d'âges situées entre 20 et 44 ans, matérialisée par un rapport de masculinité inférieur à 100% du fait de l'exode rural

Situation sociale

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde. Près de 64 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La mise en œuvre du CSLP 1 (2001-2006) a permis de réduire le niveau de pauvreté de 68,3% en 2001 (base revenu et méthode énergie nutritive) à 64,4 % en 2006 sur la base d'un seuil de pauvreté actualisé de FCFA 157.920. Sur la base des résultats de l'enquête ELIM et selon les méthodes "des coûts des besoins de base, l'incidence est de 56 % en 2006 (choix à faire). Le faible niveau de réduction de la pauvreté au cours du CSLP I s'explique, d'une part, par l'insuffisance du taux de croissance de l'économie malienne et, d'autre part, par la répartition inégale des fruits de la croissance, le faible accès aux services de base et la faible maîtrise de la croissance démographique.

Contexte macro-économique

Le Mali fait partie des pays à faibles revenus. Pour 2005, le Revenu National Brut par habitant est estimé à 380 US\$. La production du secteur de l'agriculture, élevage, sylviculture et pêche, qui occupe la majeure partie de la population, représente 35% du PIB. Elle est fortement dépendante des aléas climatiques.

Niveau de sécurité et dépendance alimentaire

La stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle du Mali vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché pour les aliments de base (céréales, sucre, huile, fruits et légumes), le développement des processus de transformation des produits locaux et la formation nutritionnelle des populations.

La production céréalière couvre relativement bien les besoins alimentaires de la population. Cependant, la balance agricole est structurellement déficitaire dès lors qu'on comptabilise les

denrées alimentaires non produites localement (lait et produits laitiers, farine de blé, riz, sucre et huile, etc.) et les importations des intrants agricoles et vétérinaires.

Du point de vue de l'offre, l'augmentation globale de la production de céréales et la forte croissance de la production de riz, ont permis d'améliorer la situation en matière de sécurité alimentaire voir bilan céréalier (ci après). Cependant, malgré un taux de couverture des besoins alimentaires et un niveau de sécurité alimentaire globalement satisfaisants en année de bonne pluviométrie, plusieurs contraintes majeures subsistent encore, parmi lesquelles on peut citer:

- Une grande disparité entre les régions et à l'intérieur de celles-ci, des zones en situation de déficit chronique ;
- L'enclavement de nombreuses zones de production et/ou zones de consommation avec une grande difficulté d'écoulement des surplus commercialisables en année favorable ;
- Une forte érosion du pouvoir d'achat des différentes catégories socioprofessionnelles aux revenus fixes et une détérioration de la situation alimentaire parmi les groupes sociaux défavorisés ;
- Une faible diversification de l'alimentation, dont la base reste le mil/sorgho, à l'exception de certains groupes urbains favorisés ;
- Une situation de malnutrition chronique et aiguë au niveau des couches les plus défavorisées et particulièrement chez les jeunes enfants ;
- La relative dépendance de l'extérieur en termes d'importations commerciales et aides alimentaires ;
- La crise mondiale des produits agricoles et la hausse vertigineuse des prix.

2 SECTEUR DE L'AGRICULTURE ATOUTS, OPPORTUNITES ET CONTRAINTES

2.1 Importance du secteur Agricole dans l'économie nationale

L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur rural, qui occupe près de 80% de la population active et contribue pour plus de 30% aux recettes d'exportation (provenant du coton, bétail et céréales). La contribution du secteur au PIB est de 34% de 2003 à 2007, 20,9% en 2008, dont en 2007 20,9% pour l'agriculture 9,6% pour l'élevage et 0,9% pour la pêche et 3,9 pour la sylviculture. Le secteur a un taux de croissance et une part contributive au PIB très fluctuants car fortement tributaire à la fois des aléas climatiques (surtout de la pluviométrie), de déprédations et d'autres épizooties, mais aussi des facteurs externes, comme les cours mondiaux du coton, de l'or et des hydrocarbures. Les données ci-après illustrent les tendances au cours de ces cinq dernières années.

CROISSANCE REELLE	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PIB Secteur primaire (prix const.)	-4,1%	6,6%	4,3%	2,5%	11,1%	11,1%
PIB Agriculture (prix const.)	-10,6%	10,1%	4,6%	0,9%	15,6%	15,6%
<i>PIB Agriculture vivrière hors riz (prix const.)</i>	<i>-11,5%</i>	<i>11,2%</i>	<i>10,0%</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,5%</i>	<i>6,5%</i>
<i>PIB branche consolidé du riz (prix constants)</i>	<i>-12,0%</i>	<i>11,1%</i>	<i>6,0%</i>	<i>2,8%</i>	<i>50,0%</i>	<i>50,0%</i>
<i>PIB Agriculture industrielle hors coton (prix const.)</i>	<i>-11,9%</i>	<i>58,6%</i>	<i>3,0%</i>	<i>8,0%</i>	<i>9,2%</i>	<i>9,2%</i>
<i>PIB branche consolidé coton (prix const.)</i>	<i>-4,5%</i>	<i>-7,2%</i>	<i>-21,6%</i>	<i>-40,6%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>
PIB Elevage (prix const.)	7,3%	1,6%	4,0%	4,6%	5,0%	5,0%
PIB Pêche (prix const.)	2,6%	3,4%	4,0%	4,3%	3,0%	3,0%
PIB Sylviculture (prix const.)	2,6%	3,4%	3,8%	4,6%	5,9%	5,9%
PIB au coût des facteurs, prix de 1987	1,7%	6,2%	7,2%	2,3%	6,0%	6,0%
Taxes indirectes (moins subventions) (prix const.)	8,8%	5,6%	-15,0%	15,0%	10,6%	10,6%
PIB aux prix du marché, prix de 1987	2,3%	6,1%	5,3%	3,2%	6,4%	6,4%

% PIB	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PIB Secteur primaire (prix const.)	36,4%	34,2%	34,3%	34,0%	33,8%	35,3%
PIB Agriculture (prix const.)	21,8%	19,1%	19,8%	19,7%	19,3%	20,9%
PIB Agriculture vivrière hors riz (prix const.)	13,3%	11,5%	12,0%	12,6%	12,9%	13,0%
PIB branche consolidé du riz (prix constants)	4,5%	3,9%	4,0%	4,1%	4,1%	5,7%
PIB Agriculture industrielle hors coton (prix const.)	0,9%	0,7%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%
PIB branche consolidé coton (prix const.)	3,2%	3,0%	2,6%	2,0%	1,1%	1,1%
PIB Elevage (prix const.)	9,7%	10,2%	9,7%	9,6%	9,7%	9,6%
PIB Pêche (prix const.)	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
PIB Sylviculture (prix const.)	4,0%	4,0%	3,9%	3,8%	3,9%	3,9%
PIB au coût des facteurs, prix de 1987	91,7%	91,1%	91,2%	92,9%	92,1%	91,7%
Taxes indirectes (moins subventions) (prix const.)	8,3%	8,9%	8,8%	7,1%	7,9%	8,3%

L'agriculture est, et devrait rester pour longtemps, le moteur de la croissance économique du Mali.

Il est donc évident que le secteur constitue un secteur prioritaire du Gouvernement malien. Dans le cadre du programme triennal d'investissement pour 2004-06, un montant global de 261 milliards de FCFA a été consacré au secteur agricole, dont 91,6% sont destinés à l'agriculture contre 3,6% à l'élevage et moins de 1% à la pêche.

2.2 Conditions agro climatiques

Pays enclavé, le Mali possède un climat aride de type intertropical continental. La pluviométrie moyenne varie de moins de 100 mm au Nord à plus de 1.200 mm au Sud, délimitant ainsi du Nord au Sud quatre (4) grandes zones agro climatiques que sont :

- la zone subsaharienne (sahélo saharienne), avec une pluviométrie inférieure à 150-200 mm/an, couvre 57% du territoire;
- la zone sahélienne, avec une pluviométrie inférieure à 550 mm/an, couvre environ 18% du territoire et comprend le Delta intérieur du Niger (30 000 Km², caractérisé par ses vastes zones d'inondation et son site de RAM SAR d'intérêt mondial);
- la zone soudano sahélienne, avec une pluviométrie variant de 500 à 1100 mm/an, couvre environ 14% du territoire;
- la soudano guinéenne au Sud, avec une pluviométrie supérieure à 1.100 mm/an couvre 11 % du territoire.

2.3 Les ressources naturelles

Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, les ressources forestières, fauniques et halieutiques constituent les principales ressources naturelles sur lesquelles le Mali fonde en partie son développement économique et social. Ce potentiel naturel en ressources agro sylvo pastorales et halieutiques est caractérisé par une diversité des zones agro climatiques.

2.3.1 Les terres agricoles

Les terres rurales sont estimées à 46,6 millions d'hectares (dont 12,2 millions de terres agricoles, 30 millions de terres de pâturage, 3,3 millions de réserves de faunes, 1,1 millions de réserves forestières), et le pays est arrosé par deux grands fleuves (Niger sur 1 700 km et Sénégal sur 900 km) et leurs affluents, créant de vastes zones inondables avec plus de 2,2 millions d'hectares de terres aptes à l'irrigation sous réserve d'aménagement.

2.3.2 Les ressources en eau

L'essentiel des ressources en eau du Mali provient des pluies qui apportent en moyenne chaque année 415 milliards⁵ de m³ d'eau.

Les deux fleuves constituant l'essentiel des ressources en eau de surface pérennes ont un potentiel d'écoulement annuel respectif de 46 milliards de m³ à Koulikoro (Niger) et 14,5 milliards de m³ à Kayes (Sénégal).

Ils drainent à eux seuls :

- en année moyenne 70 milliards de m³ d'eau ;
- en année humide 110 milliards de m³ d'eau;
- en année sèche 30 milliards de m³ d'eau.
-

Ces fleuves, notamment le Niger représentent un potentiel important d'irrigation

Les eaux de surface non pérennes estimées à environ 15 milliards de m³, contribuent aussi, mais en proportion variable, à l'alimentation en eau des populations et surtout du bétail.

Les ressources en eaux souterraines du Mali sont estimées à 2.700 milliards de m³ de réserves statiques avec un taux annuel de renouvellement évalué à 66 milliards de m³. Il faut cependant signaler que les ressources existantes sont caractérisées par la grande variabilité saisonnière de leurs potentiels, liée notamment au régime pluviométrique et à la faible capacité d'alimentation des aquifères.

Les ressources renouvelables moyennes sont de 71 milliards de m³ (Eaux de surface) et 66 milliards de m³ pour les eaux souterraines, soit un total de 137 milliards de m³. Les ressources en eau douce du Mali, même inégalement réparties sont abondantes.

2.3.3 Les ressources forestières, pastorales et halieutiques

On estime le volume sur pied du bois de l'ensemble des formations forestières à plus de 520 millions de m³ soit 416 millions de tonnes de bois. Ces ressources sont inégalement réparties sur le territoire avec moins de 10 m³/ha pour les savanes arbustives, 20 à 40 m³/ha pour la brousse tigrée, 50 à 80 m³ pour les savanes boisées et plus de 100 m³/ha dans la zone guinéenne et les galeries forestières. Les "savanes vergers à Karité" du Mali recèlent le potentiel d'amandes le plus important de la sous-région.

Les ressources pastorales sont estimées en année normale, à 77 millions de tonnes de matière sèche pour des besoins qui s'évaluent à environ 20 millions de tonnes. Les cultures fourragères sont peu développées. L'évaluation de leur disponibilité (fane d'arachide, fane de Niébé) en 1997-1998 donnait environ 4,3 millions de tonnes de matière sèche. Il existe aussi des sous produits agroindustriels de bonne qualité utilisés dans l'alimentation du bétail (tourteau de coton, divers sons de céréales et farine basse de riz).

Les ressources halieutiques se composent d'environ 137 espèces de poisson, avec une production moyenne annuelle de 100 000 tonnes de poissons frais. Le Mali dispose également d'importantes ressources fauniques.

2.4 Les systèmes de production

2.4.1 L'agriculture

L'agriculture est pratiquée par 694 560 petites exploitations familiales, dont la taille moyenne est d'environ 4,5 ha pour un ménage de 9 à 10 personnes. Environ 40% des exploitations

disposent de moins de 3 ha. Les 91% de la population rurale occupent les 30% de la superficie au niveau des régions situées au sud-ouest et au centre.

L'agriculture non irriguée est le système de production dominant avec 90% des 3 millions d'hectares cultivés chaque année consacrés à la culture des céréales sèches (mils, sorgho, maïs et fonio). Grâce à l'amélioration des infrastructures hydro agricoles et des mesures de libéralisation du marché, conjugués à la dévaluation du F CFA, le riz malien est devenu plus compétitif que le riz importé.

Plus de la moitié du riz produit et environ 75% des volumes commercialisés proviennent de la zone encadrée par l'Office du Niger. La superficie totale aménagée en maîtrise complète, submersion contrôlée et décrue atteint en 2007 329.386ha dont 136.255 ha en maîtrise totale de l'eau. Les cultures irriguées comprennent la canne à sucre, les légumes, les fruits (banane essentiellement), le blé et surtout le riz.

Les zones réservées à la culture du coton couvrent une superficie de 151.000 Km² et environ 2 millions de paysans travaillant dans près de 200.000 exploitations.

Le secteur agricole compte environ vingt-deux filières porteuses qui peuvent être groupées en dix catégories : les oléagineux, le riz, le maïs, le coton, les fruits et les légumes, le bétail (le lait) et la viande, les cuirs et les peaux, les produits de la pêche, la ceinture maraîchère, et d'autres (la gomme arabique, l'anacarde, le miel, et le néré).

Les exploitations agricoles familiales parviennent tout juste à nourrir une population en constante progression. La production est basée sur les céréales qui constituent l'essentiel de l'alimentation: mil, sorgho, riz, maïs, fonio, et blé. Concernant la sécurité alimentaire, les performances agricoles enregistrées ces dernières années pour les cultures pluviales sont plus dues à un accroissement des superficies cultivées qu'à son intensification.

2.4.2 L'élevage

Le Mali est un grand pays d'élevage avec un cheptel estimé en 2005 à 7.5 millions têtes de bovins, 20.4 millions petits ruminants, 694.000 chameaux et 919.000 ânes. L'élevage est pratiqué par au moins 80 % de la population rurale mais la répartition des troupeaux est très inégale à travers le pays. L'élevage contribue pour 18% au revenu des agropasteurs et pour 80% du revenu des populations des principalement pastorales. Le bétail est le troisième produit d'exportation du Mali après l'or et le coton. Ce courant d'exportation très actif avec la Côte d'Ivoire s'est beaucoup ralenti avec les contrecoups de la crise ivoirienne. En outre, la vive concurrence des pays de la sous-région mieux organisés et plus compétitifs comme le Burkina-Faso ou le Niger, a également contribué au déclin des exportations maliennes.

2.4.3 L'exploitation des ressources forestières

Le sous-secteur forestier est porteur dans plusieurs domaines (pharmacopée, sécurité alimentaire, commerce et artisanat) Selon les statistiques de la DNCN, si l'on tient compte des produits de cueillette (le karité, la gomme arabique), la faune sauvage, des fruits sauvages et des essences pour la pharmacopée, la valeur estimative des produits du sous-secteur indépendant du fourrage arboré serait de l'ordre de 70 milliards de F CFA par an. Les amandes et le beurre de karité rapportent à l'exportation près de 1,1 milliards de F CFA/an. La production nationale contrôlée des combustibles ligneux des cinq dernières années est

estimée à 373.633 m³ de bois de chauffe et 23.880 tonnes de charbon avec un chiffre d'affaires d'environ 21 milliards de F CFA/an.

2.4.4 L'exploitation des ressources halieutiques

L'hydrographie du Mali est essentiellement constituée par les bassins des fleuves Sénégal et Niger et en partie de la Volta. Ce système hydrographique entretient un ensemble de lacs notamment dans la région de Tombouctou au nord du pays. A ceux-ci s'ajoutent les lacs Magui (Kayes), Wegnan (Koulikoro) et Kambo (Kadiolo). Ce qui offre au Mali un potentiel réel en zones aménageables.

La contribution de la pêche à l'économie nationale est très significative. La production halieutique se situe autour de 100 000 t/an, plaçant le Mali parmi les premiers pays africains producteurs de poissons d'eau douce. Le nombre de pêcheurs est estimé à 73 000, regroupés environ en 33.000 ménages composés en moyenne de sept membres. Les emplois générés en amont et en aval de la filière pêche sont estimés entre 285.000 et 500.000 emplois, soit environ 7,2% de la population active. La pêche s'exerce sur pratiquement toutes les collections d'eau du territoire national : fleuve, lacs, mares. Mais il y a néanmoins trois principales zones de production : le Delta intérieur du Niger, le lac de Sélingué et le lac de Manantali. A côté de ces grandes zones de pêche, il existe un nombre important de mares, de cours d'eau et un potentiel réel en zones aménageables dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao.

Le déficit hydrologique, (assèchement des cours d'eau et comblement), l'extension des aménagements hydro agricoles, la construction des barrages hydroélectriques, la prolifération des plantes aquatiques, sont autant de facteurs qui auront pour conséquences à terme, la diminution croissante des zones de frayères (nécessaires pour la reproduction et le développement des poissons) et de pêche, et partant une réduction inévitable de la production piscicole. Pour compenser une telle perte de gain, les pêcheurs auront tendance, à augmenter l'effort de pêche (sorties plus fréquentes, augmentation du nombre d'engins, rétrécissement des maillage et capture des juvéniles, etc.).

L'insuffisance des infrastructures d'accueil modernes de débarquement, de conditionnement, de conservation et de stockage, entraîne de nombreuses pertes après capture. Les difficultés d'approvisionnement en intrants, l'enclavement des zones de production et les mauvaises conditions climatiques de ces dernières décennies ont affecté les moyens d'existence des communautés de pêche qui vivent dans une situation déjà difficile.

2.5 Les filières agricoles

Pour accroître et diversifier les revenus en milieu rural, le Mali a un avantage comparatif important. En plus du coton, des céréales et du bétail, le pays dispose d'un énorme potentiel pour un grand nombre de filières à vocation commerciale porteuses de croissance et d'investissement. En effet, les potentialités dont disposent les sous-secteurs de l'horticulture, de l'élevage et de la pêche pourraient servir à satisfaire une demande de plus en plus forte pour des produits à valeur ajoutée tant sur les marchés nationaux que sous-régionaux et internationaux.

Les filières agricoles sont nombreuses, celles qui sont d'une importance économique avérée, soit pour leur contribution au produit intérieur brut ou de la place qu'elles occupent sur le plan

de l'alimentation sont les céréales sèches, les céréales irriguées, la canne à sucre, le coton, l'arachide et les légumes et fruits ; le bétail ; la viande les cuirs et peaux le lait la gomme arabique le Karité. Ces filières qui contribuent pour l'essentiel à la formation de la valeur ajoutée du secteur sont cependant soumises à de sévères contraintes qui handicapent leur développement.

L'approche adoptée par la plupart des projets de développement des filières commerciales agricoles pour lesquelles le Mali jouit d'un avantage comparatif et d'opportunités de marché confirmées est le développement des chaînes de valeur à travers l'amélioration des performances techniques et économiques des systèmes de production et de valorisation des produits agricoles ; des performances économiques des filières agricoles ; de l'accès au financement ; la réalisation des infrastructures commerciales et la réhabilitation des pistes rurales d'accès.

La stratégie d'intervention adoptée par ces différents projets et programmes qui partagent les mêmes objectifs est basée de façon générale sur les interventions à la demande, initiées par le secteur privé et orientées vers le marché, la contractualisation ou le "faire faire" et le partenariat public privé.

Il est donc impérieux de développer la complémentarité et la synergie entre les différents projets et programmes d'appui aux filières par un véritable plan d'investissements cohérent ainsi que par un dispositif réglementaire relatif à la création et à la promotion des interprofessions agricoles.

2.6 Financement du secteur Agricole

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) prévoit la dépense d'à peu près un franc sur huit (12-13%) dans le secteur agricole pendant les prochains cinq ans. Par rapport au produit intérieur brut, ces dépenses sont de l'ordre de 3,6-3,8%. Il est à noter que ces chiffres comprennent les coûts directs (investissements et opérations) et les coûts indirects (salaires locaux, etc.) En ce qui concerne l'agriculture, les chiffres comprennent les sous-secteurs du coton et du riz.

En mai 2006, le gouvernement malien a organisé une consultation sectorielle sur le développement rural et l'agriculture irriguée (CSDRAI) conformément aux conclusions de la TRBF de GENEVE. L'objectif de la consultation était d'aboutir à un consensus sur les principaux enjeux et défis du développement du secteur rural et de s'accorder sur un plan d'action pour y répondre. Celui-ci envisageait une enveloppe globale de 250 milliards FCFA sur les prochains cinq ans, dont à peu près 50% est alloué à l'agriculture, 25% à l'élevage, 1.5% à la pêche et l'aquaculture, et 23% à la gestion des ressources naturelles.

Au 31 décembre 2007, les projets et programmes du sous/secteur agriculture ont décaissé au titre du financement intérieur, 50,7 milliards de F CFA soit un taux de décaissement de 70%, et au titre du financement extérieur, 204, 2 milliards de F CFA soit un taux de décaissement de 65%. La composition du financement extérieur est de 80,7% de prêts et de 19,3% de subventions.

2.7 Les Facteurs limitant

Trois facteurs clefs limitent les performances du système agricole :

Ø La baisse et irrégularité de la pluviométrie

Depuis les trente dernières années, le pays doit faire face à la baisse et à l'irrégularité des pluies avec pour conséquence l'avancée vers le Sud du pays de la désertification. On estime que les sévères sécheresses des années 80 (en particulier 1983-84 et 1987-88) ont occasionné une pénurie alimentaire pour environ 4 millions de ruraux particulièrement vulnérables. Le risque climatique, auquel peut s'ajouter comme en 2004 le péril acridien, est un facteur critique pour une production soutenue et l'augmentation de la productivité. Les récentes sécheresses ont eu un impact négatif sur les facteurs de production et le comportement des producteurs qui privilégie les systèmes de production à faible risque et faible productivité.

Ø La faible productivité de l'agriculture

A quelques exceptions près comme la production de riz dans les périmètres irrigués de l'Office du Niger, la productivité de l'agriculture malienne et des systèmes agro-alimentaires reste faible et stagne si on la compare à celle d'autres pays en développement. Cette situation est notamment le résultat d'une utilisation répandue de techniques traditionnelles de production et d'un accès limité à l'eau pour l'irrigation mais aussi à des pertes et des insuffisances dans les étapes en aval de la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles dues en particulier à des coûts de transport élevés, au manque d'infrastructures de stockage, au développement limité de la transformation post-récolte et au faible accès aux marchés.

Ø L'insuffisance des infrastructures rurales de base limitant l'accès aux marchés

Les infrastructures rurales sont insuffisantes et inégalement réparties contribuant à ralentir la croissance du secteur rural dans beaucoup de régions. En raison de l'insuffisance du réseau de communications (pistes rurales agricoles), de nombreuses zones rurales ne sont pas reliées aux marchés ce qui empêche les producteurs de profiter des nouvelles opportunités offertes par l'augmentation de la demande urbaine et les possibilités d'exportation. De plus, les accès limités au crédit, aux réseaux de distribution en intrants et aussi aux différents services agricoles (vulgarisation, assistance technique) ont pour conséquence la faiblesse des rendements et des revenus. De plus, l'approvisionnement en eau constitue un sérieux défi à la fois pour les populations et le bétail.

Ø L'économie rurale peu diversifiée et faiblesse du secteur privé dans les zones rurales

L'économie rurale du Mali est en grande partie articulée autour de quelques productions traditionnelles et d'exportation (coton, riz et bétail). Cette situation limite les revenus et les opportunités économiques dans les zones rurales et crée un niveau de vulnérabilité important. Les activités du secteur privé dans les zones rurales sont essentiellement liées au commerce, le plus souvent informel. En conséquence, l'implication du secteur privé pour la création de nouvelles opportunités, le transfert de technologies, l'investissement et la génération d'emplois et de revenus, etc., est extrêmement faible.

Parmi les nombreux problèmes à résoudre figurent également :

- La gestion durable des ressources naturelles est le principal facteur garantissant la sécurité des revenus, la population apprenant à vivre dans un équilibre précaire et un environnement généralement fragile ;

- Le faible niveau d'organisation et de capacité de gestion du cadre institutionnel et des organisations de producteurs ;
- Le difficile accès du monde rural aux ressources financières constitue un obstacle à l'acquisition des intrants et équipements ainsi qu'à la mise en place d'activités génératrices de revenus ;
- Des coûts de transport et d'énergie (pour la transformation des produits agricoles) très élevés ;
- La faiblesse des infrastructures, des moyens matériels et humains qualifiés pour le contrôle des végétaux et produits végétaux, des semences, des pesticides et des engrais.

L'ensemble de ces paramètres contribue au faible niveau de performance du secteur. En termes de condition de vie des populations rurales, la situation se traduit par la persistance de l'insécurité alimentaire et économique des ménages ruraux.

3 LES INSTITUTIONS ET PRINCIPAUX ACTEURS DU SECTEUR

3.1 Les ministères du développement rural

Le contexte institutionnel actuel au niveau du secteur agricole au sens large développement rural est caractérisé par l'existence de trois départements ministériels et un Commissariat ayant en charge le pilotage des interventions publiques dans le secteur à savoir : Le Ministère de l'Agriculture (MA), le Ministère de l'Élevage et de la Pêche (MEP), le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA). et le Commissariat à la Sécurité alimentaire.

Ce contexte institutionnel prend en compte le processus de réorganisation entamée dès le lendemain des états généraux du monde rural qui se poursuit et se consolide dans de cadre du Programme de Développement Institutionnel (PDI)².

La réorganisation des Institutions Publiques chargées de la Promotion du Développement du Secteur agricole au sens large, vise l'amélioration des performances du secteur agricole à travers la mise en place d'un dispositif d'intervention performant : i) recentré et renforcé autour de ses missions pérennes ; ii)déconcentré et rationalisé pour ses interventions ;iii) capable de fournir des services d'appui adaptés à la demande quand ils relèvent de sa compétence ; iv) disposant d'une capacité de communication et de dialogue avec ses principaux partenaires sur la base des relations de partenariat et de prestations de services adaptés.

A la suite des audits institutionnels réalisés dans le cadre du PDI ; des propositions de réorganisation institutionnelle globale/structurelle, et de plans d'action ayant pour objectif de lever un certain nombre de contraintes institutionnelles sont en cours de finalisation en vue de leur adoption par le Gouvernement. Le développement des nouvelles fonctions exige d'améliorer l'organisation, le mode de fonctionnement, les qualifications, les procédures et outils ainsi que l'amélioration des moyens de fonctionnement aujourd'hui très limités.

Au plan sectoriel et en accord avec le PDI; la Loi d'Orientation Agricole (LOA) consacre le schéma général d'organisation du dispositif étatique avec une définition des rôles et responsabilités des acteurs Etat ; collectivités territoriales ; profession agricole et autres acteurs à vocation agricole).

3.2 Les exploitants et exploitations agricoles

Le nombre des exploitations est estimé à 805194. Les exploitations agricoles dirigées par les hommes sont majoritaires avec 96,9% tandis que 3,1% des exploitations sont gérés par des femmes (soit 24 636 exploitations agricoles). Environ 694 560 exploitations agricoles pratiquent essentiellement l'agriculture, avec une superficie moyenne de 4,7 hectares par exploitation. Les cultures les plus pratiquées sont les céréales avec 72 % des superficies, les cultures industrielles (19%) et les légumineuses (8%). Les femmes ont en général moins accès à la terre que les hommes. Les exploitations gérées par les femmes ont généralement de petites superficies : 54% ont moins d'un hectare, contre 17 % pour les hommes. La superficie moyenne des parcelles des femmes est nettement inférieure à celle des hommes (0,5 ha contre 1,5 ha).

² Programme de Développement Institutionnel (PDI) adopté en 2003 qui sera exécuté sur une période de dix (10) ans

Le niveau de productivité est faible et se caractérise comme suit

Le taux d'utilisation des semences améliorées (20% des exploitations) reste globalement très faible. Il varie entre 1% et 10% de la superficie cultivée pour l'ensemble des cultures, à l'exception des cultures industrielles qui représentent 88% des superficies recevant des semences améliorées. 31% des exploitations ayant des parcelles ont accès aux engrais. La fumure organique et la Les insecticides, les herbicides et les fongicides sont utilisés sur une faible proportion des superficies cultivées variant entre 1% et 15% selon le type de produit.

Le nombre d'exploitations sans bétail est estimé à 102 316, soit 13% des exploitations agricoles. 27,5% des exploitations gérées par des femmes ne possèdent pas de bétail contre 12,2% pour celles gérées par les hommes.

Le taux d'équipement des exploitations agricoles est plus élevé à Sikasso, Ségou et Koulikoro que dans les autres régions. Il atteint 77 % pour les charrues à Ségou et 37 % pour les multiculteurs à Sikasso.

Seulement 20% des exploitations agricoles ont contracté des crédits. Les crédits contractés sont pour l'essentiel en nature (intrants) et représentent 32% à 62% selon le type de crédit. Les crédits d'équipement restent très limités (2% du nombre total des bénéficiaires).

L'organisation des producteurs est assez bien amorcée, puisque 31,2% des exploitations agricoles appartiennent à une organisation paysanne. Les chefs d'exploitation féminins ont moins accès aux organisations paysannes : 17% d'entre elles appartiennent à une organisation paysanne contre 32% pour les hommes.

3.3 L'organisation et la structuration des producteurs ruraux au Mali

Les producteurs agricoles (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, pêcheurs) se sont engagés dans la quête de l'appropriation institutionnelle, organisationnelle et l'autopromotion en s'aidant des règles de la gouvernance.

Deux textes majeurs ont été adoptés ces dernières années pour régir les organisations paysannes agricoles. Il s'agit de la loi N° 01-706 du 16 Juillet 2001 régissant les sociétés coopératives en République du Mali et la loi N° 04 -038 du 05 Août 2004 régissant les Associations. Au niveau de base les organisations paysannes et éleveurs se développent, et les organisations traditionnelles (comme les tontines villageoises et les groupements des femmes) sont parfois formalisés (formation des unions) en vu d'accéder à des services offertes (crédits, appuis conseils, investissements, etc.). Tandis que les groupes les plus dynamiques ont peu de difficultés d'accéder aux services, les groupes les plus vulnérables ont besoin d'un appui de capacité substantielle (alphabétisation, subvention des services) pour survivre.

3.4 Les chambres Régionales d'Agricultures

Les Chambres d'Agriculture sont des organes consultatifs et professionnels représentant les intérêts du monde rural.

Elles ont le statut de Chambres consulaires et ont pour ressortissants les professionnels exerçant à titre principal dans les secteurs d'activité ci-après : agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière.

Les Chambres d'Agriculture ont deux missions essentielles, une mission de représentation et une mission d'intervention. La première mission leur permet d'être un corps intermédiaire et une interface entre les Pouvoirs Publics et les ruraux. Elle répond aux besoins de ceux-ci de faire connaître et faire valoir leurs points de vue dans les prises de décision qui les concernent.

La mission d'intervention correspond à la nécessité d'une structuration du monde rural pour disposer non seulement d'une plus grande capacité de participation et de négociation mais aussi d'un pouvoir économique dans le cadre d'une économie de marché et d'une insertion progressive mais de plus en plus forte du secteur agricole dans l'économie générale du Pays.

Malgré les réformes législatives et juridiques liés au processus de décentralisation on remarque la faible performance des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) au Mali. Ces dernières rencontrent des problèmes de gestion, de respect statutaire, de manque de ressources humaines, financières et de planification stratégique. Le Gouvernement met en œuvre des stratégies et programmes de renforcement de capacités des organisations de la profession agricole.

Le secteur privé

En plus des exploitations agricoles familiales et les entreprises agricoles qui œuvrent en amont , le secteur privé regroupe aussi les opérateurs privés qui interviennent à l'aval des différentes filières agricoles. Le deuxième groupe est constitué entre autres: des fournisseurs privés de biens (semences, engrais, pesticides et autres produits indispensables) et d'équipements aux producteurs agricoles aux opérateurs privés

Les fournisseurs privés de produits non financiers ou Prestataires de services; Ce sont essentiellement les structures et les institutions d'appui que sont les bureaux d'études privés, les ONG et les associations prestataires de services. Ils jouent un rôle majeur dans le renforcement des capacités des organisations paysannes et des opérateurs économiques des filières et dans leur accompagnement dans l'optique d'une amélioration des performances.

Les transformateurs de produits agricoles disposant d'unités et micro-unités de transformation et dont des contraintes qui se résument à la faiblesse du fonds de roulement, au manque d'information sur le marché, à la qualité relative de certains produits, au coût élevé de la matière première, à la faiblesse des capacités (manque de formations, mode de gestion artisanal, etc.), aux difficultés d'accès aux matières premières, au financement, techniques inappropriées, manque de technologie adaptée, etc.

Plusieurs ONG nationales et internationales mènent des projets et des programmes dans le milieu rural au Mali.

3.5 Les institutions de formation et de recherche

Les institutions de formation

Le Mali dispose de plusieurs outils de formation :

- L'université du Mali avec son centre à Katibougou qui forme des ingénieurs
- Les centres de formation du Ministère de l'agriculture et de l'Élevage
- Les centres d'apprentissage agricole (au nombre de 4) qui forment des techniciens
- Les centres de formation professionnelle pour la pêche et l'aquaculture

- Les centres de formation professionnelle de l'Élevage
- Les centres de formation forestière
- Les centres d'animation rurale pour la formation des producteurs (sur une période de deux ans) 2 cycles de formation ont été également créés pour les agents d'agriculture : la Maîtrise en Vulgarisation Agricole et agent Technique pour devenir technicien.

-

Les institutions de recherche

Le Système National de la Recherche agricole comprend les institutions de recherche agricoles, les institutions nationales de formation universitaire et les centres sous-régionaux et internationaux de recherche.

L'Institut d'Economie rurale (IER) est l'institution principale de recherche agricole du Système National de Recherche agricole au Mali. L'IER possède 6 (six) Centres Régionaux de Recherche agronomique (Kayes, Sotuba, Sikasso, Niono, Mopti et Gao) et un réseau de 9 Stations, et de 13 Sous-stations. Les activités de recherche sont également menées chez les producteurs et au sein des organismes de développement rural.

Le portefeuille scientifique de l'IER compte 17 programmes, 3 laboratoires centraux et une Unité de Ressources génétique (URG).

Le cycle de programmation des activités de recherche est largement déconcentré et implique les bénéficiaires.

Le Système National de la Recherche Agricole regroupe également :

- Le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV) qui assure des fonctions de service public (diagnostic, contrôle de qualité des denrées alimentaires, surveillance épidémiologie et recherche en santé animale) et une fonction à caractère industriel et commercial (production et commercialisation des vaccins vétérinaires) ;
- L'Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et Recherche Appliquée (IPR/IFRA) est une des grandes écoles du système universitaire malien. L'IPR/IFRA a pour missions, essentielles de :
 - assurer la formation initiale et continue des étudiants et cadres destinés à servir le secteur rural ;
 - réaliser des études et recherches dans les domaines des sciences animales, agricoles, forestières et d'économie rurale etc. ;
 - assurer la formation des formateurs.

3.6 Les Partenaires Techniques et Financiers

Parmi une quarantaine des PTF, les principaux bailleurs de fonds au Mali sont: la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la France, les Pays Bas, et l'Allemagne qui représentent 76% du financement global moyen par année et une forte concentration dans les secteurs classiques: santé, éducation, eau et assainissement et développement rural. Les types de financements couvrent l'appui projet (83%) et l'aide budgétaire global (9%). L'aide budgétaire sectorielle reste fortement marginale (2%).

La modalité de mise en œuvre des activités financées par des PTF dans le secteur rural demeure donc l'approche projet et les interventions sont gérées à travers une multitude des unités de gestion (505 actions financés par 31 PTF pour une durée moyenne de 3.8 années).

3.7 Le Contexte Juridique et Fiscal

Dans le secteur agricole, le contexte juridique est lié à un certain nombre de lois et de décrets dont les principaux sont :

- i) La loi N° 06-045 du 5 septembre 2006 portant loi d'orientation agricole ;
- ii) Voir la Loi 93-08 de 93, N° 95-034 de 95, ainsi que les décrets 313, 314 et 315 du 4 juin 2002 concernant la décentralisation ;
- iii) Loi N° 86-01 de 86 concernant le code domanial et foncier ;
- iv) le décret No. 03-594/P-RM du 31 décembre 2003 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement.

Concernant le contexte fiscal, le secteur est essentiellement marqué par le décret N° 95-401 /P-RM de 95 portant code des marchés publics et son décret N° 99-292 / P-RM de 99 portant modification dudit code.

4 CADRE DE POLITIQUES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

4.1 CADRE DE POLITIQUES

4.1.1 Au niveau national

Le secteur agricole au Mali se trouve actuellement régi par plusieurs documents stratégiques, dont les principaux sont : le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) et la Loi d'orientation agricole (LOA) – qui constitue le cadre légal de référence de la politique générale de développement rural du pays

Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté

Le cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté (le CSCR) vise comme objectif principal de «Promouvoir une croissance redistributive et une réduction de la pauvreté, par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public.»

L'objectif de développement rural est l'accroissement, la sécurisation et la diversification de la production alimentaire par : i) le développement de la maîtrise de l'eau (agriculture irriguée par les aménagements hydro-agricoles, petits barrages, bas-fonds, gestions des pâturages et des points d'eau), qui va de pair avec les services énergétiques associés (exhaure de l'eau, pompage pour l'irrigation des périmètres agricoles, mécanisation de l'agriculture), et ii) l'adoption des techniques d'intensification.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement dont le premier objectif vise à éliminer l'extrême pauvreté et la faim avec pour cibles :i) réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population (hommes – femmes) dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté ; ii) réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population (hommes – femmes) souffrant de la faim.

La Politique sectorielle en agriculture

La Loi d'Orientation Agricole (LOA)

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) est l'instrument directif et fédérateur pour les politiques touchant aux domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Ses objectifs généraux concernent entre autres la souveraineté alimentaire du pays ou le choix du pays de produire l'essentiel de son alimentation sur son territoire en optant pour des modes de production durables, la modernisation de l'agriculture familiale, le développement de l'agro-industrie; la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles pour un développement durable.

La Loi d'Orientation Agricole couvre l'ensemble des activités économiques en milieu rural (agriculture, élevage, pêche et pisciculture, sylviculture et exploitation des ressources forestières et fauniques, transformation, commerce et services, etc.) ainsi que leurs impacts social et environnemental. Les politiques développées dans chacun des sous-secteurs (Schéma Directeur du secteur Développement Rural, stratégies et politiques sous sectorielles) font partie intégrante de la politique générale de développement agricole du Pays.

Elle traduit en orientations et principes les objectifs stratégiques de croissance et de lutte contre la précarité et la pauvreté du monde rural et intègre la décentralisation ainsi que les instruments de développement agricole de l'UEMOA/ CEDEAO, de l'UA, du NEPAD et de l'OMC.

L'objectif général de développement du secteur agricole est de créer les conditions favorables au développement économique du secteur agricole. A cette fin, la LOA doit promouvoir la valorisation des potentialités locales et régionales par l'apport des moyens financiers, humains, organisationnels et technologiques adaptés. Elle vise à doter le secteur d'un ensemble d'orientations, de règles, de principes, et de ressources afin d'accroître la production et la productivité et d'assurer la sécurité alimentaire la croissance économique et l'équité tout en protégeant l'environnement et le patrimoine socioculturel de notre pays.

Après la promulgation de la Loi d'Orientation Agricole le 05 septembre 2006, le processus de sa mise en œuvre est désormais engagé en vue de rendre applicables les dispositions et mesures réglementaires prévues.

Le dispositif institutionnel prévu, comprenant le Conseil Supérieur de l'Agriculture et le Comité Exécutif National est mis en place pour assurer le pilotage la coordination et le suivi de la mise en œuvre de ladite loi.

Le plan d'opération 2008-2009 a été élaboré et adopté les instances de la LOI afin d'assurer la mise en œuvre coordonnée et concertée du processus d'élaboration des différents textes d'application dont :

- Décret relatif aux Fonds National de Développement Agricole ; de Garantie ; de Risque et de Calamités agricoles (Avril 2008) ;
- Décret relatif au statut des Exploitants et Exploitant Agricole (Mai 2008) ;
- Politique Semencière et Bio sécuritaire (Septembre 2008) ;
- Décret relatif à la qualité et labellisation des produits agricoles (Septembre 2008) ;
- Décret fixant les procédures d'Enregistrement et d'Immatriculation des EA et Entreprises Agricoles (Avril 2008) ;
- Elaboration de la Politique Foncière (Octobre 2008-2009) ;
- Arrêté interministériel sur le cahier de charge fixant les objectifs de productions animales (Juillet 2008-Juillet 2009) ;
- Politique Nationale de l'Enseignement, Alphabétisation et de la Formation Professionnelle Agricole (Août 2008-Mars 2009) ;
- Document de Politique Nationale de Développement énergétique du secteur Agricole (Septembre 2008-Septembre 2009) ;
- Régime de protection sociale Agricole (Août 2008-Juillet 2009) ;
- Politique Halieutique et aquacole – Stratégie de gestion des pêcheries et production (Octobre 2008-Octobre 2009).

Le coût du plan d'opération est estimé à 230 millions pour la tranche 2008.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) élaboré et adopté par le Gouvernement en 2002. Son objectif général est d'assurer l'accès de tous les maliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active. Des objectifs spécifiques, des

orientations et des mécanismes ont été définis. La tutelle est assurée par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Politique sectorielle en élevage s'articule autour de six axes stratégiques : i) l'amélioration de l'alimentation des animaux ; ii) l'amélioration de la santé animale ; iii) L'amélioration des performances zootechniques du cheptel ; iv) le développement des infrastructures et des équipements de commercialisation et de transformation des produits d'élevage; v) le renforcement des capacités des acteurs; et vi) la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Politique sectorielle en matière de pêche

La politique sectorielle au niveau de la pêche ; est régie par la Stratégie de développement de la Pêche et de l'Aquaculture (SDPA). L'objectif de Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture dont l'objectif est la gestion durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture au Mali

Cadre de Dépenses à Moyen Terme (C.D.M.T.) du secteur agricole est en cours de finalisation sous l'impulsion de la Cellule de Planification Stratégique (CPS) du MA, l'élaboration a été menée notamment pour le MA et le MEP CSA. Il est prévu que le CDMT soit finalisé pour juin 2008.

4.1.2 Au niveau régional et continental

Le Mali est membre de la *Communauté des Etats Sahélo Sahariens* (CENSAD), de la *Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO) et de l'*Union Economique et Monétaire Ouest Africaine* (UEMOA). Dans le cadre de chacune de ces organisations, une stratégie régionale pour la sécurité alimentaire a été élaborée.

Parmi les outils actuellement mis de l'avant pour mettre fin au déclin du secteur agricole africain, figure le « Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) » en tant que composante agricole du NEPAD et dont le Mali est partie prenante.

4.2 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DU GOUVERNEMENT POUR LE SECTEUR AGRICOLE:

Conformément aux objectifs généraux de développement assignés au secteur rural, neuf (9) domaines prioritaires ont été retenus pour orienter le développement du secteur et identifier les solutions les plus urgentes à mettre en œuvre pour que l'Agriculture malienne puisse contribuer efficacement aux objectifs de développement ; de croissance et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit des domaines suivants :

1. Sécurité Alimentaire ;
2. Développement des filières agricoles et de produits forestiers ;
3. Développement de l'agriculture irriguée ;
4. Développement de l'élevage et des filières animales ;
5. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
6. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
7. Promotion des emplois ruraux et lutte contre le chômage des jeunes ;

8. Renforcement des mesures d'accompagnement et de soutien pour accroître et assurer la durabilité de la productivité et de compétitivité du secteur agricole

4.2.1 La Sécurité Alimentaire :

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire adoptée par le gouvernement en 2003, vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits et légumes, produits animaux etc....)

Pour réaliser les objectifs assignés à la stratégie, les interventions se focalisent sur les axes stratégiques suivants :

- La création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systémique et durable des ressources alimentaires et de la sous région ;
- Le renforcement des capacités de prévention de gestion des crises conjoncturelles ;
- Une attention particulière à accorder aux aspects qualitatifs de la sécurité alimentaire des visions sectorielles des Ministères concernés a jusqu'à ici empêché une vision globale du système de sécurité alimentaire et une harmonisation des actions des Ministères et des interventions des acteurs vers la réalisation des objectifs.

Le bilan céréalier est globalement positif en année de bonne pluviométrie, celui-ci cache d'importantes disparités interrégionales, avec des régions toujours excédentaires (Sikasso, Ségou) et les autres structurellement déficitaires. On observe également de fortes différences d'une année à l'autre, ce qui met en exergue la fragilité des résultats obtenus et la dépendance par rapport aux conditions climatiques.

En 2003, une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire inscrite parmi les priorités du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et celles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a été élaborée. Découlant de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) a pour objectif global de contribuer à vaincre la faim et garantir la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental. Toutes les actions du PNSA sont exécutées dans le souci de justice sociale, tout en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres. Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) bénéficie d'un cadre d'exécution, humain et matériel à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

L'INITIATIVE D'ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE DANS LES 166 COMMUNES DU MALI LES PLUS VULNERABLES AUX CRISES ALIMENTAIRES

A mi-chemin de la date butoir d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015, le plan décennal national basé sur les OMD indique que le Mali doit faire des efforts supplémentaires afin de se rapprocher des objectifs fixés.

Fort de ce constat le gouvernement du Mali vient de lancer une initiative volontariste et ciblée d'accélération de la mise en œuvre des OMD dans les 166 communes du Programme

National de Sécurité Alimentaire (PNSA) qui se concrétisera d'ici à 2015 par l'atteinte des OMD pour les 2 millions d'habitants des 2855 villages du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires.

L'initiative arrive comme une réponse concrète et formulée au constat fait, concernant le retard pris sur les objectifs OMD à atteindre en 2015. Elle a pour cible 166 communes qui ; outre leurs prédispositions aux crises alimentaires ; présentent la caractéristique d'un retard, dans la mise en place d'infrastructures et d'une forte migration de leurs populations.

La programmation des actions à conduire par village durant les 5 années de durée de l'initiative, se fera à travers le cadre communal qui constitue l'unité de base de la planification du développement au Mali. Les acteurs de l'initiative seront les exploitants, les organisations professionnelles ou communautés villageoises qui expriment et soumettent leurs priorités à la commune pour qu'elles soient intégrées dans le Plan de Développement Economique et Social local.

Les services déconcentrés de l'état et le secteur privé apporteront sur le terrain un appui à l'exécution de l'initiative. Au niveau national et régional, les différents départements techniques sectoriels responsables de la mise en œuvre de chaque sous-composante de l'initiative élaboreront le programme annuel des activités et détermineront les indicateurs de suivi évaluation de l'initiative. Les départements sectoriels détermineront du renforcement des capacités, et de la pertinence des études nécessaires.

L'initiative d'accélération de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire dans les 166 communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires prend appui sur le concept d'exécution du projet régional des Villages du Millénaire, mis en œuvre sous l'égide du Projet du Millénaire des Nations Unies. Au Mali, le Projet Villages du Millénaire intervient dans les communes rurales de Dioro et de Farakou Massa en zone Office riz Ségou, sur une grappe de 30 villages totalisant 55.000 habitants.

L'atteinte de la sécurité alimentaire par la maîtrise de l'eau la gestion de la fertilité des sols l'intensification des systèmes de production végétale, La diversification de la production ainsi que l'élevage des animaux à cycle court. Il sera aussi mis un accent sur l'agro foresterie et la foresterie communautaire

Les actions préalables à la mise en œuvre de l'initiative consisteront à l'identification des difficultés et blocages et à l'évaluation des besoins (biens, services et infrastructure) pour réaliser les OMD par axe d'intervention en définissant les cibles à atteindre et les ressources nécessaires pour y parvenir.

Le Suivi Evaluation de l'initiative consistera à générer des informations fiables sur la mise en œuvre de l'initiative et à mesurer l'impact des actions réalisées par rapport à des indicateurs définis par les services techniques de l'état. Le Suivi Evaluation concernera à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités.

Le fonds fiduciaire d'accélération de l'atteinte des OMD est un mécanisme devant permettre au gouvernement du Mali de pouvoir couvrir les besoins nécessaires à la mise à exécution de l'initiative d'accélération d'atteinte des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du Mali en terme de sécurité alimentaire.

Il est proposé que ce fonds soit administré par le Programme des Nations Unis pour le développement (PNUD) et exécuté par la partie nationale conformément aux règles et procédures nationale. Le déboursement périodique de ces fonds sera effectué sur la base de requêtes formulées au PNUD par le Ministère des Finances.

La prise en charge de leur part au développement, à travers les OMD, par chacune des parties prenantes à l'initiative et conformément à la stratégie de financement du plan décennal OMD, a été répartie conformément suit : 10% ménages, 35% Etat et 55% PTF3.

Le Gouvernement du Mali sollicitera des partenaires techniques et financiers un appui financier de l'ordre de 386 Milliards FCFA (773 \$ millions) pour les cinq (5) années de l'initiative soit une contribution moyenne annuelle de 77 milliards FCFA (155 \$ millions)

Le gouvernement du Mali pourrait s'engager à affecter à cette initiative des ressources dégagées au titre de l'initiative d'allègement de la dette des pays très endettés (Fonds PPTE).

4.2.2 Développement des filières de production végétale et de produits forestiers :

L'objectif de développement des filières agricoles vise l'accroissement et la diversification des revenus et des opportunités économiques en milieu rural, à travers des améliorations dans l'organisation et les performances des chaînes d'approvisionnement (de la production à la mise en marché) des filières agricoles, d'élevage et de pêche à vocation commerciale pour lesquelles le Mali jouit d'un avantage comparatif confirmé. La stratégie de développement des filières agricoles tourne autour de quatre axes d'intervention prioritaire.

- ✓ Adaptation et diffusion des techniques et technologies d'irrigation et de transformation :
- ✓ Amélioration des performances commerciales des filières agricoles :
- ✓ Accès au financement :
- ✓ Développement des infrastructures commerciales :

Les systèmes de production sont essentiellement à caractère agropastoral dominé par deux systèmes de cultures : les systèmes de cultures pluviales et les systèmes de cultures irriguées localisés dans les bassins fluviaux et les vallées des cours d'eau importants.

L'agriculture est assurée essentiellement par les petits producteurs. La gamme de produits d'origine végétale cultivés est variée. Elle regroupe les cultures céréalières sèches et irriguées qui sont généralement accompagnées de cultures intercalaires (légumineuses, arachide, niébé), les cultures de rente, les cultures maraîchères, les tubercules et l'arboriculture

Pour la promotion de la riziculture irriguée, d'importants aménagements hydro-agricoles ont été réalisés dans le Delta intérieur du Niger et dans les vallées des fleuves Niger et Sénégal. En dehors des zones engagées dans un processus d'intensification agricole, l'agriculture est pratiquée par de petites exploitations familiales faiblement mécanisées qui privilégient un système de type extensif. Il s'agit d'une agriculture de subsistance orientée principalement vers l'autoconsommation. La part des excédents commercialisables dépasse rarement 15-20% de la production.

³ Cette répartition tient compte de la répartition observée dans le plan décennal OMD pour 2015 et des conclusions des entretiens du consultant avec les experts du CSLP et ceux des Villages du Millénaire.

La production totale de céréales est estimée en moyenne au cours des cinq dernières années à 3.370.000 tonnes. Le sorgho, le mil et le maïs se sont principalement développés grâce à l'extension des superficies ; les rendements ne se sont pas améliorés de manière significative car les productions restent encore fortement tributaires des conditions climatiques. En effet, bon nombre de producteurs n'appliquent pas les mesures d'intensification de la production agricole.

Le taux d'utilisation des semences céréalières améliorées reste globalement faible, exception faite de la riziculture irriguée. La production agricole reste dans son ensemble toujours confrontée aux vicissitudes climatiques et hydrologiques malgré les efforts consentis dans le domaine des aménagements hydro - agricoles dont le rythme de réalisation est passé de 5500 ha à 9000 ha/an au cours de ces dix dernières années.

Dans le domaine des céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs, riz), le Mali peut généralement être considéré comme autosuffisant. La production céréalière a atteint 3 391 000 tonnes en 2003 (année exceptionnelle. Elles ne sont commercialisées qu'à hauteur de 20 % et représentent 76,1% de la ration en milieu rural et 60,5% en milieu urbain.

Le volume des importations (notamment le riz et le blé pour la consommation surtout urbaine) ne cesse de s'accroître. Il passe de 133 197 tonnes en 2004 à 371 353 tonnes en 2005. Cette tendance peut être également notée pour l'ensemble des pays du CILSS dont les prévisions d'importation au titre de l'année 2008 sont évaluées à 2 593 200 tonnes de céréales contre 2 212 400 tonnes en 2007. Ces prévisions portent sur 62% pour le riz et 33% pour le blé. Les céréales sèches (maïs, mil, sorgho) ne représentent que 5% de ces importations annuelles (AGRHYMET, 2007).

Les plus gros importateurs de ce marché sous régional sont le Sénégal pour le riz (900 000 tonnes), la Mauritanie pour le blé et le Niger pour le maïs (40 000 tonnes).

Par ailleurs, le marché international se caractérise par une envolée des prix des céréales du fait de la faiblesse de l'offre. Toute chose qui constitue une opportunité qui milite en faveur de l'option d'une augmentation de la production céréalière nationale.

En ce qui concerne le développement des productions végétales deux questions fondamentales se posent aujourd'hui :

- Comment atteindre une sécurité alimentaire durable dans un contexte où les productions agricoles sont dépendantes à plus de 70% des régimes pluviométriques de plus en plus insuffisantes et aléatoires, des terres cultivables dont 54% sont affectées par la dégradation à des degrés divers et des systèmes de production de faible performance ?
- Comment améliorer les conditions de vie des producteurs dans un contexte de libéralisme économique, de sous équipement, d'insécurité foncière, de désengagement de l'état dans des fonctions d'approvisionnement et de commercialisation et un secteur privé qui a toujours des difficultés à assurer la relève ?

Le Plan d'action pour la production de dix millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012 ,mis en place à l'initiative des plus hautes autorités du Pays se révèle aujourd'hui comme l'alternative la plus crédible, la solution radicale aux questions évoquées.

PLAN D'ACTION POUR LA PRODUCTION DE DIX MILLIONS DE TONNES DE CEREALES A L'HORIZON 2012

La volonté politique de faire du Mali une puissance agricole et de le porter au rang des pays émergents a été affichée par son Excellence, le Président de la République à travers le Programme de Développement Economique et Social (PDES).

L'objectif de production de dix millions de tonnes de céréales en 2012 permettra de satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales dont le riz. Cette vision s'appuie sur le potentiel existant en terre, en eau et en ressource humaine.

Pour atteindre cet objectif, la production céréalière passera de 3.512.000 tonnes en 2007/2008 à 10.287.874 tonnes en 2012 avec une progression moyenne annuelle d'environ 21%.

La stratégie adoptée pour la réalisation des objectifs de production met en avant le développement des cultures suivantes : le maïs, le riz, le blé, le sorgho, le mil et le fonio .Elle privilégie les modes de production durable.

L'ensemble des systèmes de production sera concerné par les actions d'intensification par l'utilisation des technologies adaptées (variétés, techniques culturales, contrôle des nuisibles...) et aussi par une extension raisonnée des surfaces cultivées. Celle-ci résultera des aménagements programmés et du développement de la riziculture pluviale à travers la diffusion à grande échelle des variétés de riz NERICA dans les zones à pluviométrie supérieure ou égale à 800 mm. Concernant la zone de l'Office du Niger, l'objectif de production d'un (1) million de tonnes de paddy par an à l'horizon 2012, se réalisera non seulement à travers l'aménagement des 60 000 ha mais aussi par l'amélioration de l'intensité culturale (augmentation des surfaces cultivées en contre saison en tenant compte de la disponibilité en eau).

La Stratégie d'intervention du Gouvernement est axée sur :

- ◆ L'approvisionnement correct des producteurs en intrants de qualité et à des coûts accessibles ;
- ◆ L'équipement des exploitations, notamment par la motorisation :

Dans ce domaine, les objectifs fixés devraient permettre non seulement de rehausser le taux d'équipement en unités d'attelage de 35% à environ 80%, mais aussi de contribuer à l'amélioration du niveau de mécanisation des opérations culturales et post-récolte. Pour ce faire, des réseaux d'artisans ruraux (forgerons) doivent être créés, dynamisés et bien équipés pour assurer la maintenance du parc de matériels de culture attelée et de motorisation.

- ◆ La réalisation d'aménagements hydro – agricoles pour sécuriser la production agricole :

Le Mali il faut le souligner dispose d'un potentiel de terres aménageables estimé à environ 2 millions d'hectares dont seulement 325 430 ha sont aménagés. Les actions inscrites dans le cadre des aménagements hydro agricoles 2008 – 2012, prévoient la réalisation de 103.356 ha.

Ces aménagements se composent de :

- 81 556 ha en maîtrise totale essentiellement en zone Office du Niger ;
 - 21 800 ha en maîtrise partielle dont 16 134 ha en submersion contrôlée et 5 090 ha de bas-fonds, mares et oueds ;
 - 576 ha de petits périmètres maraîchers.
- ◆ Le développement de la recherche en matière de sélection variétale, de proposition de formules d'engrais adaptées et de plan de protection des cultures par :
- le renforcement du dispositif de recherche par la création de deux nouveaux Centres Régionaux de Recherche Agronomique (Tombouctou et Kidal) et six sous – stations ;
 - la réhabilitation des huit Stations et treize Sous – stations et leur équipement en matériel de production, de conditionnement et de stockage de semences ;
 - le renforcement en ressources humaines ;
 - le renforcement de la liaison Recherche / Développement pour le transfert des acquis de la recherche (journées portes ouvertes, vitrines, diffusion de fiches techniques, réalisation d'émissions de proximité ...).
- ◆ Un système d'appui conseil efficace (DNA, Offices, Privés) assurant une large diffusion des innovations techniques auprès des producteurs et la remontée des préoccupations de ces derniers auprès des chercheurs :
- ◆ Une meilleure organisation du monde rural
- ◆ Une meilleure contribution à la réduction de la propagation du VIH SIDA en milieu rural et la réduction de son impact.
- ◆ Une meilleure organisation de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles.

La stratégie du Gouvernement vise également :

Concernant la commercialisation à :

- favoriser les échanges entre les zones excédentaires et déficitaires ;
- inciter les producteurs à s'organiser pour défendre leurs intérêts et créer des économies d'échelle pour obtenir des prix plus rémunérateurs, abaisser substantiellement les coûts de transaction (transport, de stockage, manutention...) ;
- mettre en place des lignes de crédit pour la commercialisation afin d'améliorer la capacité de rétention de l'offre des producteurs qui pourront ainsi éviter de brader leurs productions ;
- appuyer les producteurs et les commerçants pour développer des stratégies d'exportation des produits céréaliers pour la conquête des marchés sous-régionaux et internationaux.

En matière de transformation, il s'agira de :

- inciter les opérateurs économiques à la création d'unités agro-industrielles dans les grandes zones de production ou de consommation des produits agricoles ;
- protéger les unités de transformation du pays en prenant les mesures fiscales appropriées par rapport à l'importation des produits agricoles transformés ;
- diversifier davantage l'utilisation des produits céréaliers dans l'alimentation humaine et animale ;
- appuyer les associations des transformateurs dans le domaine de l'amélioration de la qualité pour favoriser les exportations ;
- diffuser largement les résultats de recherche en matière de transformation en favorisant les opérations de recherche-action avec les promoteurs des unités de transformation.

Le Gouvernement envisage un train de mesures incitatives pour rehausser la productivité agricole

Les pratiques agricoles actuelles ne sont pas durables aussi bien sur le plan socio économique qu'environnemental. En effet, le faible pouvoir d'achat des producteurs ne permet pas à la majorité des agriculteurs d'utiliser plus d'engrais et cela constitue l'une des causes de la dégradation du sol, engendrant ainsi des baisses de rendement comme celles constatées sur le mil par exemple au cours des 10 dernières années (-1%). Cette faible productivité entraîne également des baisses de revenu agricole. On dit souvent : « sols pauvres, paysans pauvres ! ».

Pour briser ce cercle vicieux et inciter les paysans à suivre la voie de l'intensification agricole et de l'amélioration de la productivité du travail par la mécanisation complète des travaux agricoles Le Gouvernement usera de la gamme de mesures prévues dans la LOA pour faciliter l'accès durable des producteurs aux équipements et aux intrants.

Aussi des mesures de subvention ont-elles été préconisées pour les semences ; les engrais et équipements agricoles.

La stratégie retenue privilégie les modes de production durable. L'intensification agricole est donc l'option stratégique retenue pour atteindre les objectifs fixés. Elle sera raisonnée en fonction des cultures mais aussi et surtout des systèmes de production dans lesquels elles s'insèrent et de l'écologie des zones de production.

Le plan repose sur une intensification de la culture du maïs, du riz, du blé et du sorgho. L'augmentation des superficies sera limitée pour les cultures de mil, de sorgho et de fonio. Globalement une augmentation moyenne annuelle d'environ 7% est attendue à l'horizon 2012 du fait surtout de l'augmentation des surfaces aménagées (plus de 100 000 ha).

Ainsi la prévision de 4 800 000 hectares cultivés à l'horizon 2012 ne représenterait que 15% du potentiel cultivable estimé à 33 millions ha (source PIRT 1986).

La stratégie de financement repose sur une répartition rationnelle des coûts entre l'État, les acteurs cibles et les partenaires.

L'Etat intervient annuellement dans les aménagements à hauteur de 38 milliards. Sur la période 2008-2012, le financement à chercher est de **78 milliards** dont 10 milliards à inscrire

sur le BSI au titre des aménagements ; 57, 473 milliards à chercher auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; 2, 390 milliards pour les bénéficiaires et 7, 970 milliards pour les opérateurs privés.

PLAN D'OPERATION INITIATIVE RIZ

La réalisation de l'objectif de production de 10 millions de tonnes de céréales dont 1 618 323 tonnes de riz devient un enjeu de premier plan au regard du contexte international qui rend compétitif nos produits agricoles jadis fortement concurrencés par les importations de denrées alimentaires subventionnées.

Ainsi, dans la perspective d'apporter une réponse structurelle à la crise céréalière généralisée et de mettre nos populations à l'abri des soubresauts des marchés internationaux, le Gouvernement du Mali a décidé de mobiliser tous les atouts dont le pays dispose et les mettre en synergie dans une démarche volontariste à travers la mise en œuvre d'un plan d'opération permettant de réaliser l'auto suffisance du pays en riz dès cette campagne.

La production attendue du riz pour la campagne 2008/2009 est de 1 618 323 tonnes, soit une hausse de 50% par rapport à la campagne 2007/2008. Ce résultat permet de dégager une production de riz marchand de l'ordre de 1 million de tonnes qui couvrira les besoins alimentaires internes du pays (900 000 tonnes) et dégagera un excédent commercialisable de 100 000 tonnes.

La stratégie opérationnelle mise en œuvre met l'accent sur le ciblage des systèmes de production à haut potentiel. Ainsi, seront concernés essentiellement :

- Les périmètres irrigués en maîtrise totale de l'eau,
- Le développement de la culture du NERICA (isohyète 800 mm et plus),
- Les autres systèmes de production, que sont : la submersion contrôlée, les bas-fonds et la submersion libre viendront en complément.

La mise en œuvre du programme sera focalisée sur une intensification de la production au niveau des superficies exploitables. A cet effet ; il est indispensable de mobiliser des quantités adéquates d'intrants agricoles et équipements agricoles.

Les besoins en équipements agricoles portent sur :

- 70 motoculteurs pour la zone office du Niger,
- 100 batteuses à riz, 100 décortiqueuses à riz,
- 5 mini rizeries pour la zone office du Niger,
- 36 motopompes pour les petits périmètres irrigués villageois de Gao, Mopti et Tombouctou.

Pour les équipements post récoltes, l'Etat facilitera l'accès au crédit à des conditions réalistes, notamment dans les zones de production de riz NERICA.

Le Gouvernement assurera la fourniture de services accessibles et performants en matière d'appui Conseil et de protection des cultures. La poursuite du programme pluie provoquée constituera un atout pour la mise en œuvre du plan d'opération riz.

Le dispositif de commercialisation sera orienté vers la mise en relation des groupements de producteurs et des opérateurs privés. Les groupements paysans qui détiendront les stocks les mettront sur les marchés en fonction de leur propre planning et de l'évolution des prix. Les opérateurs seront incités à s'approvisionner auprès des groupements en raison de la disponibilité des stocks en riz local qui deviendra compétitif par rapport au riz importé.

La Stratégie de financement

Le coût global de l'opération est estimé à 42,65 milliards dont une subvention globale attendue de l'Etat de **10,71 milliards de FCFA** et le préfinancement des équipements pour **701 millions de FCFA**. La subvention vise essentiellement à assurer la disponibilité et l'accessibilité des intrants et services d'appui conseil.

Concernant la commercialisation le dispositif sera soutenu par un appui aux groupements qui se distinguent dans la commercialisation par leur niveau d'organisation et de performance. Il s'agira dans les zones de production concernées de cibler les groupements de paysans performants et crédibles vis-à-vis des banques et des SFD.

L'appui de certains partenaires techniques et financiers comme la Coopération Canadienne, l'Agence Française de Développement, la Coopération Néerlandaise, la GTZ et l'USAID sera sollicité pour un renforcement des capacités de certains groupements

La réalisation des objectifs de l'opération riz aura des effets certains dont la diversification ; la sécurisation et l'augmentation des revenus des producteurs

Au plan macroéconomique les résultats escomptés portent sur :

- Une amélioration significative de la contribution du secteur agricole (et particulièrement la branche riz) à la croissance économique du pays ;
- Une amélioration de la balance agricole grâce à l'exportation prévisionnelle de 100 000 tonnes.

A ces effets directs s'ajoutent ceux induits pour les autres branches notamment le commerce et les transports

LE PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU BLE

La Production moyenne de blé sur les 5 dernières années est environ 6 674 T sur une superficie de 2 785 Ha soit un rendement de 2 421 Kg/ha. Il est principalement cultivé en contre-saison froide dans la 6^{ème} Région administrative de Tombouctou.

La consommation nationale de blé est estimée entre 90 000 et 100 000 Tonnes. Le pays importe aujourd'hui plus de 60 000 T de blé et produits dérivés contre une part en aides et dons estimée à environ 1 488 T. Il existe donc un besoin d'accroissement de la superficie actuelle de blé de près de 21 000 ha pour réaliser l'autosuffisance en cette denrée.

L'étude sur la compétitivité du blé produit localement indique que l'insuffisance de la compétitivité du blé malien par rapport à l'importation est due aux facteurs suivants :

- (i) la subvention accordée par les pays exportateurs pour conforter leurs exportations de blé ;

- (ii) le niveau et la fluctuation des taux de changes ;
- (iii) la faible productivité et le coût de production élevé ;
- (iv) le faible niveau de production (moins de 10000 tonnes) ;
- (v) les coûts de commercialisation (surtout les coûts de transport) très élevés.

Le plan stratégique ambitionne vise à fournir un cadre de référence pour orienter et coordonner les actions de développement du blé, proposer des projets ou idées de projets à privilégier et identifier les domaines dans lesquels l'accompagnement de l'État (Gouvernement et collectivités décentralisées) et des partenaires techniques et financiers du Mali est nécessaire.

Le plan stratégique de développement ambitionne de favoriser :

- La croissance de la production et de la productivité du blé produit au Mali prioritairement à Diré, Goundam et Niafounké. La zone de l'Office du Niger s'ajoutera à ces trois cercles dès que le test de production programmé sera concluant.
- La création des conditions de la compétitivité durable de la production nationale (transformation et commercialisation par rapport à l'importation).
- L'amélioration des revenus des acteurs de la filière.

Les objectifs stratégiques visés portent sur la :

La création des conditions d'une compétitivité durable de la production nationale de blé par rapport à l'importation, en agissant sur ces différents facteurs influençant la productivité du blé malien avec un objectif d'abaissement du coût de production.

L'Augmentation de la production et la productivité et réduire les coûts de production

Pour l'augmentation de la production et de la productivité, les efforts doivent se focaliser sur :

- i. la réalisation des investissements au niveau des aménagements hydro agricoles en vue de l'accroissement des superficies et une meilleure gestion de l'eau et du coût de l'eau;
- ii. l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre par l'introduction de la mécanisation et la maîtrise des itinéraires techniques par les producteurs ;
- iii. l'amélioration des rendements (minimum 5 tonnes/ ha) en rendant disponibles les intrants de qualité notamment les variétés performantes de semences conformes aux besoins des acteurs.

PROGRAMME DE REFORME DE LA FILIERE COTONNIERE ET DE PRIVATISATION DE LA CMDT.

Le Gouvernement s'est engagé dans la réforme du secteur coton afin d'accroître la contribution de la filière coton au développement économique et social du Pays.

Les mesures mises en œuvre pour la réalisation de cet objectif visent principalement :

- § La mise en œuvre d'une stratégie privatisation qui consiste à créer des filiales de la CMDT qui couvrent l'ensemble de la zone cotonnière, puis de céder par la suite le capital de ces filiales aux privés, aux producteurs et à l'Etat.
- § la mise en place de trois structures de régulation : l'Interprofession du Coton (IPC), l'Office de Classement du Coton (OCC) et la Société de Bourse du Coton (SBC)

§ La mise en place d'un vaste programme d'assistance en termes d'organisation et de formation des producteurs afin qu'ils puissent pleinement jouer les rôles qui seront les leurs dans le nouveau contexte de privatisation et de libéralisation,

En exécution de ce schéma, quatre sociétés filiales ont effectivement été créées par la CMDT le 24 décembre 2007. Les prochaines échéances portent sur :

- § La présentation du projet de loi de privatisation à l'Assemblée Nationale lors de la session d'avril juin 2008
- § Les cessions aux producteurs, aux travailleurs et à l'Etat courant 2008
- § Les lancements des appels d'offres internationaux pour les recrutements des opérateurs privés de référence à partir de novembre 2008
- § L'achèvement du processus de privatisation courant 2009

Parallèlement à la conduite du processus de privatisation, celle d'*HUICOMA* a été menée à terme en 2006.

Un comité de suivi du Protocole d'Accord de cession des actions de *HUICOMA* a été mis en place pour préparer les décisions en ce qui concerne :

- § le plan social à appliquer au personnel
- § les avantages fiscaux sollicités par le repreneur
- § l'évaluation des dommages éventuellement subis par le repreneur à l'occasion du Transfert
- § l'évaluation des investissements réalisés par le repreneur entre le 02 juin 2005 et le 30 septembre 2006.

Au titre de la mise en place des structures de régulations (IPC, l'OCC et la SBC), trois missions d'études sont actuellement en cours concernant leur mise en place.

Le Protocole d'Accord Etat/CMDT/Producteurs sur le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton en date du 13 janvier 2005, a fait l'objet d'une évaluation. Sur la base de ces propositions de ladite évaluation, un protocole intérimaire pour la campagne 2008/2009 sera signé prochainement par l'Etat, la CMDT et les Producteurs. C'est notamment sur la base de ce protocole intérimaire que sera évalué le résultat de la campagne 2008/2009. Le Fonds de Soutien des prix du coton graine a commencé à être alimenté par les producteurs en 2006.

Le processus de structuration des OP soutenu par le Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zones cotonnières (PASE) a abouti à la mise en place de : 7 177 SCPC au niveau village, 288 Unions Communales, 41 Unions de Secteurs, 4 Unions Régionales et l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton du Mali (UN- SCPC Mali). L'UN-SCPC a été mise en place le 20 mars 2007.

Plusieurs programmes d'appuis aux producteurs (formation des responsables) sont en cours ou en train d'être mis en place:

Le Gouvernement poursuit le dialogue avec les producteurs, les partenaires sociaux les actionnaires potentiels et les partenaires techniques et financiers afin réussir la réforme du secteur du secteur Coton dans de délais convenables.

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE CANNE A SUCRE

Afin de couvrir les besoins nationaux en consommation de sucre (155 000 tonnes/an), la politique sucrière du Gouvernement du Mali, est orientée sur le développement de la capacité de production locale par l'implantation de nouvelles sucreries dont :

une sucrerie à Markala d'une capacité de 180 000 tonnes en années de croisière, engendrant 5 000 emplois et nécessitant un besoin en terre de 15 000 ha irriguée sous canne ;
une nouvelle sucrerie SUKALA III d'une capacité de 104 000 tonnes au moins ;12 000 ha de canne et un coût d'environ 75 milliards de F.CFA.

Le programme de développement de la filière canne à sucre permettra également :

- le positionnement du pays en exportateur de sucre dans la sous région notamment ;
- l'économie de devises liées aux importations de sucre qui se chiffrent à environ 31 milliards de francs CFA par an ;
- la création de plus de 5 000 emplois permanents et saisonniers ;
- l'émergence d'un nouveau pôle de développement industriel .

Au Plan institutionnel, le comité interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre du projet sucrier de Markala est opérationnel et la Société Sucrière de Markala (SOSUMAR-SA) est créée depuis novembre 2003 par la Chambre de Commerce et d'Industrie a Mali et le Groupe Schaeffer ;le partenaire stratégique.

e

4.2.3 Développement de l'agriculture irriguée :

La maîtrise de l'eau est une option indispensable et incontournable pour promouvoir la principale activité économique des populations et assurer leur survie : l'agriculture. Pour cela, l'exploitation judicieuse des cours d'eau existants par voie d'irrigation reste la technique la mieux indiquée.

La disponibilité des ressources en eau constitue le facteur déterminant du développement des cultures irriguées. Les consommations actuelles en eau du secteur de l'irrigation sont de l'ordre de 3,5 milliards de mètre-cube (25.000 m³/ha) presque entièrement concentrées sur une période de sept mois (du 1er juin au 31 décembre). Ce besoin comparé au potentiel disponible laisse théoriquement une grande marge pour des extensions. Parmi les opportunités intéressantes de développement des cultures irriguées au Mali, l'on peut souligner, entre autres :

- l'existence d'un important potentiel de ressources en eau et en sols non encore exploité ;
- la priorité que le gouvernement accorde à la sécurisation de la production agricole par l'irrigation ;
- l'existence d'une pratique traditionnelle de cultures irriguées (maîtrise des techniques de production, notamment la riziculture par les exploitants des zones irriguées) ;
- un marché local et régional très porteur pour plusieurs spéculations culturelles, compte tenu de la libéralisation des prix et des coûts de production observés et du regain de compétitivité des produits maliens au regard des nouvelles données du marché ;
- l'existence d'un fort potentiel de productivité dans les zones où l'eau n'est pas un facteur limitant.

L'irrigation en maîtrise totale de l'eau constitue l'axe essentiel de promotion de l'agriculture du Gouvernement durant les prochaines années. Elle se compose de grands périmètres, de périmètres moyens et de petits périmètres.

L'exécution du programme Gouvernemental (30.000 ha) 1997-2002 a permis d'augmenter les superficies aménagées de 23.000 ha et de porter ainsi la part des superficies en maîtrise totale de l'eau à 103.000 ha à la date du 8 juin 2002.

LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE 2008-2012

Le programme d'aménagement du Gouvernement pour la période 2003-2007 portait sur 64279ha dont 44 474 ha ont pu bénéficier d'un financement de 145.449.321.643 francs CFA. Le financement a concerné 30881ha de maîtrise totale de l'eau pour 122.891.610.664 francs CFA et 13.427ha de maîtrise partielle de l'eau pour 22.557.710.979 francs CFA.

De nouvelles initiatives intégrées au programme au fur et à mesure de son exécution, ont porté sur : 20 288 ha dont 15 015 ha de maîtrise partielle et 2 328 ha de maîtrise totale de l'eau réalisés par le Programme Mali Nord (PMN) et 2945ha de maîtrise totale de l'eau exécutés.

Ainsi sur la période de juin 2002 à juin 2007, les aménagements hydro agricoles réalisés sont de 71.293ha ; dont : 33255ha de Maîtrise Totale de l'eau et 38038ha de Maîtrise partielle. Le taux de réalisation global est 110,91%.

Ces réalisations portent le bilan global des aménagements hydro agricoles du pays à 329.386ha dont 136.255 ha en maîtrise totale de l'eau ; soit un accroissement global de 27,60 % pour la période 2002-2007; ce taux est de 32,28 % pour la maîtrise totale de l'eau.

La mise en valeur agricole des superficies aménagées dans le cadre du PGA permettra avec un rendement moyen de 3,5 tonnes à l'hectare pour une intensité culturale égale à un (1), une production de 249525 tonnes de paddy; soit environ 174668 tonnes de riz.

Le programme a permis aussi d'améliorer la fiabilité des statistiques en matière d'aménagement.

Malgré les efforts consentis par l'État et ses partenaires, le niveau actuel d'équipement en infrastructures hydro-agricoles estimé à environ 12% du potentiel disponible ne permet d'atteindre les objectifs de production et s'asseoir la souveraineté alimentaire.

Au regard de ces constat, et conformément aux orientations politiques contenues dans le Projet de Développement Économique et Social et la Lettre de Cadrage du Président de la République qui ont précisé dans la Déclaration de Politique Générale et de programme d'actions du Gouvernement, un nouveau programme portant sur 103.356ha a été élaboré pour la période 2008-2012.

Le but du programme consiste à développer l'aménagement progressif des zones recelant d'importantes potentialités hydro agricoles à l'instar des programmes d'aménagement de 30000ha (1997- 2002) et 50000 ha (2003- 2007).Le programme s'inscrit également dans l'objectif de faire du Mali un pays céréalier.

Les superficies concernées portent sur 103356 ha et se répartissent en :

- Ø maîtrise totale de l'eau : 81.556ha;
- Ø maîtrise partielle : 16134 ha;
- Ø aménagement de proximité (bas-fonds, mares, oueds et PPM) : 5666ha.

Ces aménagements se réaliseront dans toutes les régions suivant les quotas ci-après : Kayes 4947ha; Koulikoro 2725ha; Sikasso 1186ha; Ségou 77018ha dont 68999ha en zone Office du Niger; Mopti 12861ha; Tombouctou 2137ha; Gao 2352ha; Kidal 130ha.

L'Office du Niger occupe une place prépondérante dans les perspectives de développement de la maîtrise de l'eau. En effet, l'option retenue dans du Schéma Directeur de Développement de la zone de l'Office du Niger prévoit de porter les superficies aménagées de l'Office du Niger à un niveau qui permettrait de satisfaire à terme la demande sous régionale

Le programme est financé par le Gouvernement de la République du Mali et ses partenaires suivant des procédures convenables à toutes les parties.

Le coût global de ces aménagements est de 292.230.448.199FCFA dont 192.276.864.784 FCA pour la maîtrise totale de l'eau et 99953.583.415 FCFA pour la maîtrise partielle et les aménagements de proximité (Bas fonds, Oueds et autres périmètres maraîchers).

Le programme réalisera au titre de l'année 2008 : 19.486ha dont 10.381ha de Maîtrise Totale de l'eau et 9.105ha pour les autres types d'aménagement (Submersion Contrôlée, bas-fonds, mares, oueds et PPM).

Le Gouvernement du Mali compte tenu de l'importance du potentiel irrigable en plus de sa participation au financement des projets structurants inscrits dans le programme, financera d'autres aménagements dans les zones non couvertes par les projets.

Les actions d'aménagement de proximité se feront à la demande en exploitant le répertoire des ressources aménageables les PDSEC des communes. Quant aux activités relatives à l'entretien elles seront déduites du répertoire des aménagements; à cet effet l s'attellera à la mise en cohérence des programmes annuels d'entretien des différentes structures d'où la mise à dispositions de ressources nécessaires, conformément aux dispositions de la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation dont la révision est en cours.

Les principes directeurs de la stratégie du Gouvernement en cours de révision portent entre autres sur :

- Mobilisation des ressources en eau de surface pour leur exploitation à des fins agricoles pastorales et halieutiques ;
- Redéfinition du rôle des intervenants. Le partage de responsabilités entre les différents intervenants implique une définition claire des rôles ;
- Appropriation du processus d'identification, de mise en place et de gestion des investissements par les bénéficiaires. Les interventions appuyées dans le domaine de l'irrigation ou de l'aménagement pastoral se feront sur la base de l'expression de la demande des communautés ou groupements bénéficiaires ou des investisseurs privés ;
- Priorité à la maîtrise totale de l'eau. L'impératif d'une valorisation intensive du potentiel irrigable du Mali impose une orientation prioritaire des investissements vers la maîtrise totale de l'eau, technique qui offre d'amples possibilités de diversification ;
- Gestion optimale et durable des aménagements. Dans le respect de la politique nationale de l'environnement, la politique d'aménagement et de mise en valeur sera renouvelée et les efforts s'orienteront vers des techniques d'irrigation à coûts modérés et économiquement rentables, maîtrisables par les bénéficiaires et susceptibles d'être gérées durablement ;
- Conciliation des prélèvements sur les ressources et la capacité de reconstitution des stocks, surtout face à des situations d'urgence qui incitent à intensifier la pression sur ces ressources.

Elle envisage des modalités distinctes de participation des bénéficiaires aux investissements, correspondant essentiellement à trois catégories de périmètres irrigués qui sont :

- Les périmètres communautaires qui seront réalisés à la demande des communautés ou groupements de producteurs les plus pauvres. La plus grande partie des investissements demeurera à la charge de l'état alors que les bénéficiaires auront en charge l'exécution de tous les travaux à la parcelle et au niveau du tertiaire

- Les périmètres privés dont les coûts d'aménagement seront supportés conjointement par l'état et les entrepreneurs intéressés dans un rapport défini dans un cahier de charges négocié au préalable ;
- Les périmètres en location dont les aménagements seront entièrement réalisés par l'état et sur lesquels seront installés sur la base d'un contrat de location-vente des exploitants capables de les mettre en valeur mais dépourvus de capitaux.

4.2.4 Développement de l'élevage et des filières animales :

Le potentiel économique de l'élevage reste insuffisamment valorisé en raison du faible niveau de productivité des races, des aléas climatiques persistants, de l'inorganisation des éleveurs, de la gestion extensive des ressources naturelles et du manque de financement de filière. Les données sur l'économie de l'élevage sont insuffisantes voire manquantes pour les principales spéculations qu'il s'agisse des coûts de production, de la rentabilité économique ou des coût de production des fourrages. A cela il faut ajouter les difficultés de quantification des flux de ressources entre activités d'élevage et d'agriculture dans la gestion de l'espace rural.

En plus de ces lacunes, toutes les observations s'accordent sur la faible productivité du troupeau et une tendance à la diminution de la part de l'élevage dans la formation du PIB. Les raisons en sont les effets de la sécheresse, la faible performance de l'encadrement technique et la concurrence de la viande extra africaine subventionnées sur les marchés côtiers lesquels constituent une destination exclusive d'exportation de nos animaux sur pieds.

La libéralisation de la profession vétérinaire n'a pas permis de couvrir les besoins de soins de santé animale et de distribution des médicaments sur l'ensemble du territoire particulièrement les régions nord du pays.

La charte pastorale adoptée par la loi N°01-004 du 27 février 2001, qui définit les principes fondamentaux et les règles générales régissant les activités pastorales au Mali et qui consacre et précise les droits essentiels des pasteurs et les obligations qui les incombent notamment la préservation de l'environnement le respect des biens d'autrui connaît un début d'application.

La multiplication des accords de transhumances signés avec les pays voisins (Côte d'Ivoire, Algérie, Mauritanie, Burkina Faso, Guinée et le Niger) et surtout leur amélioration sont encouragées.

La politique actuelle du gouvernement est orientée, en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSCR) vers : (i) la responsabilisation des producteurs ; (ii) l'exploitation rationnelle des ressources en fonction des points d'eau; (iii) la recherche de cohérence entre les ressources en eau, les fourrages disponibles et la charge en bétail; (iv) l'amélioration de l'exploitation du bétail et la promotion des filières d'élevage.

La stratégie d'intervention tourne autour des principaux axes suivants

- ✓ Renforcement des capacités des acteurs
- ✓ Amélioration de l'alimentation des animaux
- ✓ Gestion rationnelle des ressources naturelles
- ✓ Amélioration de la santé animale
- ✓ Amélioration des performances zootechniques du cheptel

- ✓ Développement des infrastructures de commercialisation, de transformation et d'équipements

Les programmes d'investissement prioritaire du secteur élevage :

PROGRAMME QUINQUENAL D'AMENAGEMENT PASTORAUX

L'objectif général du programme quinquennal d'aménagements pastoraux est d'améliorer durablement l'alimentation des animaux à travers une accessibilité accrue aux ressources pastorales et s'articule autour des domaines d'intervention suivants :

- Hydraulique pastorale
- Protection et gestion du disponible fourrager
- Prévention des maladies prioritaires dont la grippe aviaire

Les besoins de financement des programmes sont estimés à **22 631 000 000 F CFA** pour le Programme quinquennal d'aménagements pastoraux

LE PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE LAIT CRU LOCAL AU MALI

Dans le cadre de la valorisation des filières animales ; le Gouvernement accorde une haute priorité au développement de la filière lait.

La crise mondiale actuelle de la poudre de lait constitue certes un défi pour l'approvisionnement du pays mais également une opportunité réelle pour le Mali. Pays d'élevage part excellence, le Mali doit saisir cette opportunité pour faire la promotion de sa production laitière et de développer, à terme, une industrie laitière nationale véritable.

La Stratégie de valorisation du lait cru local conçue et mise en place à cet effet aura le double impact d'améliorer d'une part le niveau de consommation lait per capita et d'autre part d'améliorer sensiblement le revenu des acteurs de la filière lait local.

La stratégie envisagée dans le cadre de la valorisation du lait cru local propose de développer la production laitière autour des grandes villes tout en capitalisant sur l'expérience des élevages laitiers périurbains et en maximisant la collecte et la transformation du lait cru local. Schématiquement, la stratégie est bâtie sur la création d'unités laitières qui seront approvisionnées en lait par des centres de collecte de lait implantés chacun dans un bassin laitier qui regroupe à son tour des éleveurs laitiers qui approvisionnent le centre de collecte en lait. La démarche proposée consiste en la mise en œuvre simultanée d'actions spécifiques pour le développement de la filière lait cru et des mesures d'accompagnement pour le renforcement des différents maillons de la filière.

D'un coût estimé à 9 860 750 000 FCFA, la valorisation du lait cru local permettra de réduire sensiblement la dépendance du Mali à l'importation du lait et des produits laitiers.

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT D'UNE INDUSTRIE DE LA VIANDE AU MALI

Le développement d'une véritable industrie de la viande nécessite d'importants investissements sur toute la chaîne de la filière.

Cette industrialisation a pour objectif global l'amélioration de la production et de la rentabilité de la filière viande rouge par la réalisation de plus de valeur ajoutée. Spécifiquement elle vise à : (i) accroître la production de viandes rouges, (ii) promouvoir les exportations de viandes de qualité en lieu et place de l'exportation du bétail sur pied, (iii) transformer la viande rouge, (iv) augmenter le revenu des professionnels de la filière, et (v) créer des emplois.

Description et composantes du programme

- Création et mise aux normes d'infrastructures d'abattage : il s'agit de réhabiliter l'ensemble des infrastructures d'abattage existantes, de les doter en équipement complémentaires de chambres froides et de congélation, de salle de découpe et de moyens de transport adéquats de viande ;
- Création d'unités industrielles d'aliments bétail concentrés : La production intensive d'animaux de boucherie requiert en toute saison la disponibilité de sources variées et suffisantes d'aliments concentrés à des prix accessibles. Pour une meilleure valorisation de son potentiel exploitable, le Mali doit promouvoir l'installation d'unités industrielles de production d'aliments concentrés du bétail ;
- Promotion de la production et de la commercialisation du bétail et de la viande de qualité. La composante consistera à financer à travers le pays la réalisation d'environ cinquante (50) ateliers d'embouche intensive, dans un premier temps, d'une capacité de 10.000 bovins ou équivalents, pouvant effectuer trois (3) rotations dans l'année soit 30.000 têtes. Par ailleurs, il s'agira aussi de mettre en place un fonds auto renouvelable pour financer des crédits et prêts de campagne, l'acquisition de moyen de transport adéquats du bétail et de la viande ;
- Actions d'accompagnement. La mise en œuvre de l'ensemble des composantes de ce projet nécessite quelques actions d'accompagnement, essentiellement centrées sur la formation, l'information et la sensibilisation de tous les acteurs (bouchers, opérateurs privés et initiateurs de projets divers en rapport avec la filière viande).

D'un coût estimé à 13.000.000.000 FCFA, le programme de développement d'une industrie de la viande au Mali permettra d'obtenir les résultats suivants :

- L'industrialisation de la filière bétail – viande est bien amorcée ;
- La filière bétail viande produit de la valeur ajoutée, de nombreux emplois sont créés ;
- De nouvelles infrastructures d'abattage sont créés et celles existantes sont réhabilitées et renforcées ;
- De nombreux ateliers d'embouche sont implantés ;
- Les capacités des différents acteurs de la filière sont renforcées ;
- La viande produite dans nos abattoirs et les cuirs et peaux sont de meilleure qualité et leur exportation s'est accrue.

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AVICOLE

Les effectifs de volailles toutes espèces confondues sont estimées en 2008 à 30 000 000 de sujets. Pour le développement de la filière, un projet a été élaboré. Il est estimé à 14 800 000 000 FCFA

La protection sanitaire et la prévention des maladies prioritaires dont la grippe aviaire

La Grippe aviaire ou grippe du poulet ou influenza aviaire est une maladie hautement pathogène.

Elle touche presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques. Elle peut être fortement contagieuse surtout chez les poulets et les dindes, et être susceptible d'entraîner une mortalité extrêmement élevée dans ces espèces. Le virus Influenza aviaire peut éventuellement infecter d'autres espèces animales comme le porc et le chat. Des cas de mortalité chez l'homme ont été également observés.

La présence de l'influenza aviaire hautement pathogène dans des pays de la sous région augmente plus que jamais le risque d'introduction et de propagation de cette maladie dans notre pays eu égard aux déplacements des hommes, aux mouvements migratoires des oiseaux. Les conséquences pourraient être graves pour la santé publique, l'aviculture et la sécurité alimentaire. C'est pour cela qu'un plan de contingence pour intégrer tous les aspects non pris en compte dans le plan d'urgence a été élaboré et adopté en Conseil des Ministres en 2006.

Le coût total des activités à mener dans le cadre du plan de contingence s'élève à *six milliards neuf cent quatre vingt dix neuf millions cinquante trois mille Francs CFA (6 999 053 000 FCFA)*.

La contribution de l'Etat au financement du plan de contingence est de huit cent vingt trois millions trois cent vingt cinq mille Francs CFA (823 325 000 FCFA) soit 11,76% du coût total.

4.2.5 Développement des productions halieutiques

La pêche est une activité créatrice d'emplois et de revenus (fabricants de pirogues, pêcheurs, femmes des pêcheurs, mareyeuses, manutentionnaires, transporteurs, vendeurs d'intrants et autres produits de première nécessité). Son déclin se traduira par la paupérisation de plusieurs ménages.

En dépit de l'enclavement des zones de production, le poisson est consommé partout au Mali. La consommation moyenne par habitant et par an est de l'ordre de 10,5kg contre 8Kg pour la viande. C'est dire que cette protéine de grande qualité, est aussi bon marché contribue efficacement à la sécurité alimentaire.

Conscient des enjeux du sous-secteur, le Gouvernement du Mali a fait le diagnostic du sous secteur qui a abouti à la validation et à l'adoption du schéma directeur de développement de la pêche et de la pisciculture au Mali en avril 1997 et actualisé en 2006.

Les nouvelles orientations tournent essentiellement au tour de l'opérationnalisation des programmes du Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de la Pisciculture et les programmes portent sur :

- Ø l'aménagement des plans d'eau pour l'amélioration de la production et le développement de toutes les formes d'aquaculture;
- Ø la valorisation par la transformation, la conservation et la commercialisation ;

- Ø le renforcement des capacités des acteurs publics et privés et de la société civile ;
- Ø le développement de la recherche hydro-biologique, halieutique et aquacole.

Le Gouvernement œuvre à la préparation d'une Politique Halieutique et aquacole, une Stratégie de gestion des pêcheries et production (Octobre 2008-Octobre 2009).

LE PROGRAMME QUINQUENAL D'AMENAGEMENT AQUACOLE 2008-2012

Face à l'amenuisement progressif des ressources halieutiques conséquences de la précarité des aléas climatiques, le développement de l'aquaculture est aujourd'hui la stratégie concrète indiquée pour la satisfaction des besoins des populations en poisson.

Le programme d'aménagements aquacoles adopté par le Gouvernement constitue un élément de la mise en œuvre de l'option de réaliser des aménagements hydro-agricoles et piscicoles dans toutes les régions du pays. Il permettra une exploitation des potentiels immenses de notre pays en la matière.

L'objectif de ce programme est de promouvoir un accroissement durable de la production piscicole et de diversifier les activités des communautés de pêche en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, à travers leur sédentarisation et leur participation au développement local.

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

- aménager les mares pour l'organisation de l'exploitation durable des écosystèmes aquatiques ;
- construire des étangs aquacoles pour une valorisation du potentiel existant ;
- la diversification des activités pour optimisation de la production alimentaire dans les zones où la maîtrise totale de l'eau est réalisée ;
- promouvoir l'aquaculture en cages flottantes dans les zones propices ;
- assurer une large diffusion de toutes actions menées dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- renforcer les capacités d'intervention des acteurs ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre et l'impact du programme.

Les besoins de financement pour le Programme quinquennal d'aménagements aquacoles sont estimés à 13 322 375 000 F CFA.

4.2.6 Promotion de la mécanisation agricole :

Les interventions dans ce domaine visent la création d'un environnement favorable à la modernisation des exploitations agricoles à travers les possibilités qu'il offre pour l'intensification des productions et la transformation des produits agricoles grâce à la mise en place d'un système d'approvisionnement durable en équipement agricole.

La promotion de la mécanisation agricole sera basée sur une amélioration de l'approvisionnement du marché en équipements agricoles par une dynamisation du secteur privé de la filière, un regroupement des paysans en associations désirant intensifier leurs exploitations et disposant de superficies pouvant justifier une mécanisation motorisée et un

système de financement adapté, facilitant aussi bien l'approvisionnement du marché que l'acquisition des équipements par les producteurs.

Compte tenu de l'existence de multitudes d'intervenants dans le domaine de la mécanisation agricole, il importe de disposer d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté afin de veiller à une meilleure coordination et harmonisation de toutes les actions dans le domaine.

4.2.7 Préservation et gestion des ressources naturelles et de la faune sauvage :

La conjonction de facteurs climatiques défavorables (sécheresses, diminution des pluies utiles et fortes variations interannuelles et spatiales) et d'une pression sur le foncier, de plus en plus forte, a entraîné une dégradation généralisée des ressources naturelles sur l'ensemble du territoire. Malgré les nombreux efforts pour inverser le processus, près de 55% des terres dégradées ont atteint un degré « sévère » à « très sévère ».

- En matière de responsabilisation et de renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations ; les capacités d'intervention des populations, plus particulièrement des femmes et des jeunes ruraux sont très faibles, tant du point de vue organisationnel, que technique et financier.

La gamme de solutions techniques et technologiques accessibles aux producteurs est très réduite pendant que certaines exploitations agricoles gisent au pied d'énormes potentialités, notamment en terres et en ressources hydriques (de surface et souterraines) et que par ailleurs, les paquets techniques et technologiques disponibles grâce aux avancées de la science pour relever leur productivité et leur compétitivité ne cessent de voir jour.

Face à un processus de dégradation des ressources naturelles dont les causes sont multiples (sécheresse, déforestation, surpâturage ...) et à la nécessité de les préserver pour qu'elles répondent aux besoins actuels et futurs des populations, de nombreuses mesures concernant les structures rurales de gestion du bois, les solutions alternatives pour réduire la pression exercée sur les forêts sont préconisées même si leur mise en œuvre ne pourra se faire sans difficultés.

Des mesures de lutte contre la prolifération des végétaux flottants, l'ensablement des cours d'eau et des mares et la pollution des eaux par les unités industrielles et les déchets liquides sont mises en place pour circonscrire leurs méfaits. Les capacités des agents de l'Etat et des collectivités en matière de gestion décentralisée des ressources seront renforcées.

4.2.8 Promotion des emplois ruraux et lutte contre le chômage des jeunes :

La création de l'emploi demeure un objectif fondamental commun à toutes les politiques et stratégies sectorielles, aussi bien des pays développés que des pays les plus pauvres du monde comme le Mali. C'est l'un des défis majeurs, rendu impératif par le retrait de l'Etat du secteur productif sous les injonctions des réformes économiques. La promotion de l'emploi rural constitue la résultante des actions à mener dans tous les domaines de production identifiés comme axes d'intervention prioritaires dans le secteur.

Les filières avec leurs potentialités ouvrent des bassins d'absorption des demandeurs d'emplois, à condition d'établir des convergences fructueuses entre les filières porteuses et toutes les catégories de demandeurs d'emploi. La promotion des filières agricoles, animales,

piscicoles et forestières, par la création des conditions d'une exploitation optimale des potentialités mises en évidence, est l'une de meilleures voies pour assurer des métiers durables, valorisants et attrayants.

4.2.9 Renforcement des mesures d'accompagnement et de soutien pour accroître et assurer la durabilité de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole

De l'analyse de différents domaines d'intervention prioritaires retenus, il ressort de façon générique de mesures d'accompagnement se rattachant :

- à la création d'un cadre juridique et institutionnel favorable au développement du secteur rural ;
- au développement de l'accès au financement des producteurs et opérateurs des filières ;
- à l'accompagnement des filières par une recherche/vulgarisation orientée par la demande des producteurs et du marché et respectueuse de l'environnement et au désenclavement des zones de production et des grands marchés ruraux.

De très nombreuses zones de production sont enclavées. Cette situation constitue un handicap pour l'écoulement des produits agricoles vers les centres de consommation, mais également l'approvisionnement en intrants et autres équipements. L'enclavement accentue la situation des régions défavorisées et représente un obstacle majeur au développement du secteur. Le PNIR devrait permettre de remédier progressivement à cette situation.

Le secteur agricole malien comprend plus d'intervenants (en terme de nombre et de type) que tout autre secteur de développement. Malheureusement, les différentes interventions manquent de coordination, de concertation et de suivi malgré l'existence de schémas directeurs nationaux. Cette insuffisance est certainement due à la méconnaissance des cadres réglementaires mais aussi au manque ou à l'insuffisance de communication et à l'incivisme de certains intervenants.

Les mesures complémentaires envisagées par le Gouvernement pour accroître la compétitivité du secteur agricole porte sur plusieurs axes :

- En matière de renforcement des institutions du secteur

Les insuffisances institutionnelles conduisent fréquemment à la mauvaise gouvernance et créent des situations peu favorables à certains acteurs et aux investissements. Les jeunes et les femmes sont encore marginalisés par rapport à l'accès aux moyens, aux facteurs de production et aux revenus pendant qu'ils constituent l'essentiel de la force de travail et jouent un rôle prépondérant dans le commerce.

Les organisations de la profession agricole (coopératives, associations, syndicats, etc.) sont des partenaires privilégiés de l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles.

Plusieurs programmes de développement se sont investis dans l'organisation de la profession agricole. Les résultats obtenus n'ont pas permis de résoudre les grandes questions d'organisation du secteur rural. Les agriculteurs sont toujours confrontés aux contraintes majeures qui sont :

- absence d'une reconnaissance juridique conférant à la profession agricole un vrai statut ;
- absence d'un régime de protection sociale des acteurs de la profession agricole ;
- faible capacité technique, financière et organisationnelle de la quasi-totalité des organisations de la profession agricole ;
- faible représentativité des femmes et des jeunes ruraux dans les organisations de la profession agricole ;
- insuffisance de concertation entre les acteurs des professions agricoles.

Le Gouvernement poursuivra la politique de renforcement des capacités organisationnelles, techniques et de gestion des organisations de producteurs et du réseau des chambres d'agriculture afin de relever ce défi.

En matière de formation agricole

Les institutions chargées du développement rural, ont développé différents types de formation : la formation initiale, le perfectionnement des cadres techniques, la formation technique des jeunes ruraux, la formation des opérateurs et l’alphabétisation fonctionnelle. En dépit des acquis très importants obtenus, la politique de formation mise en œuvre jusque là n’a pas su prendre en compte toutes les préoccupations du secteur

La LOA met l’accent sur le développement des filières agricoles, la professionnalisation des acteurs, la diversification et la compétitivité agricole. Pour ce faire, les professionnels du monde rural doivent être bien formés afin de relever ces nombreux défis.

L’enjeu est donc de mettre en œuvre un enseignement et un système de formation agricole de qualité permettant de mettre à la disposition de la vulgarisation des cadres compétents au service des acteurs de la profession agricole.

La politique nationale d’enseignement, d’alphabétisation et de formation professionnelle prévue par la LOA est en voie d’adoption par le Gouvernement. Elle sera axée sur, les orientations suivantes :

1. La refondation des dispositifs de formation agricole par la réorganisation des dispositifs de l’enseignement agricole diplômant, la création des centres régionaux de formation agricole et rurale, ainsi que la mise en place des mécanismes d’information, de communication et de documentation agricole.
2. La formation de l’acteur du secteur rural par le développement des programmes d’enseignement agricole diplômant, le développement des programmes de formation professionnelle agricole continue et l’alphabétisation des producteurs et productrices.
3. La gestion de la formation agricole et rural par la mise en place au niveau national et régional d’organes de gestion de la formation, la création d’un cadre de concertation entre l’enseignement, la recherche, le conseil agricole et autres prestataires et, la mise en place d’un processus de suivi des carrières des cadres, formateurs et enseignants.
4. Le financement de la formation agricole grâce à la mobilisation des ressources financières pour un financement pérenne de la formation et la gestion du financement de la formation agricole.

La mise en œuvre de la politique repose sur le développement d’un partenariat solide entre l’Etat ; les collectivités ; la profession agricole et le secteur privé éducatif. Elle requiert un programme d’investissement conséquent.

En matière de recherche agronomique et de vulgarisation

Les contraintes liées au système actuel de recherche sont :

- insuffisance du volume de financement ;
- non prise en compte de certains domaines de recherche (économie de l’élevage, transfert des innovations, etc.) ;

- difficultés de mobilisation du financement de la recherche à la demande (niveau bas des crédits mis à disposition) ;
- faible motivation des chercheurs, malgré l'adoption par le gouvernement d'un statut particulier pour mieux gérer les carrières scientifiques ;
- la prise en compte insuffisante des recherches stratégiques/fondamentales ;
- le vieillissement des effectifs.

Le système national de la recherche est bien outillé par intervenir dans les principaux domaines du secteur rural. La performance du dispositif institutionnel a été renforcée ces dernières années

Les Orientations stratégiques en faveur de la recherche agricole s'articule autour des axes suivants :

Le financement durable de la recherche passe par un mode de financement pérenne de recherches stratégiques (coton, céréales, fruits et légumes) et de recherches fondamentales vitales pour la nation, mais intéressant peu les partenaires au développement.

Le renforcement des recherches à la demande pour :

- la prise en compte des préoccupations des utilisateurs des résultats de la recherche ;
- l'implication des organisations paysannes dans le financement de la recherche portant sur des préoccupations locales ;
- l'amélioration du taux d'adoption des innovations ;
- la définition de contrats type de collaboration et leur mécanisme de mise en œuvre ;
- le renforcement des cadres de concertation existants avec transfert des charges de fonctionnement aux organisations professionnelles agricoles ;
- la formation des acteurs aux techniques de négociation avec les chercheurs et les vulgarisateurs,
- l'institutionnalisation d'un système d'autofinancement de la recherche au niveau régional.

L'organisation matérielle de la recherche entre les institutions publiques, parapubliques et privées :

Le financement du volet recherche d'accompagnement dans les projets de développement du secteur, notamment pour :

- la prise en charge des activités de transfert des résultats de recherche ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique de suivi des technologies diffusées ;

Les faibles capacités organisationnelle et financière des acteurs en général, des femmes et des jeunes en particulier, ont limité l'adoption des innovations dans les actions productions agricoles et de gestion des ressources naturelles.

Le système de vulgarisation a été donc révisé en tenant compte de ces insuffisances et en le calquant sur le découpage territorial pour donner un cadre d'intervention pluridisciplinaire associant les producteurs, les chercheurs et les vulgarisateurs dans le processus de diffusion. Il s'agit de l'identification des contraintes (diagnostic) et à la diffusion des thèmes de

vulgarisation et à la dynamisation de la liaison recherche-action de terrain (tests en milieu paysan).

Les orientations sont axées sur la création d'un Système National du Conseil Agricole (SNCA) ; la prise en charge du transfert des résultats par les financements de développement et l'élaboration d'un plan à long terme de la vulgarisation pour répondre à la demande et assurer la diffusion des innovations générées par la Recherche.

En matière de financement de l'agriculture

La croissance du secteur développement rural a été financée principalement par les ressources publiques (aide au développement, budget d'état) et les crédits bancaires.

Les petits agriculteurs qui sont de loin majoritaires dans la population rurale, ont difficilement accès aux financements pour investir dans les équipements, matériels agricoles et intrants nécessaires à l'augmentation de la productivité agricole. En outre, il n'existe aucun mécanisme de garantie des acteurs du secteur rural contre les calamités agricoles, notamment la sécheresse, les inondations, les déprédateurs, les épizooties, les feux involontaires etc. ainsi que les calamités d'origines humaines ou d'accidents technologiques qui exposent régulièrement les populations rurales à la précarité.

Les conditions d'accès aux (taux d'intérêt, procédures, délais de remboursement, apports personnels, garanties, etc.) constituent un obstacle à l'accès au crédit sans compter que leur taux de couverture est encore insuffisant.

Toutes les expériences montrent en définitive que la promotion du financement capable de soutenir un développement agricole durable reste un défi majeur à relever. De nouveaux schémas permettant au plus grand nombre d'accéder au financement.

Les options stratégiques sont les suivantes :

- répartition des contributions entre les acteurs dans la politique d'investissement public ;
- diversification des produits bancaires et des mécanismes de financement et politique de subvention et de crédit ;
- promotion et amélioration des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD);
- renforcement des capacités de gestion des organisations professionnelles agricoles ;
- création d'un fond National comportant des guichets spécifiques pour : la gestion des Calamités et des Risques Agricoles) ; l'appui au développement des Activités Agricoles etc. ;
- promotion de l'assurance agricole ;
- faciliter l'accès des femmes et des jeunes ruraux au crédit agricole.

En matière d'approvisionnement en Intrants et d'équipements agricoles

La fertilité des sols est incriminée dans l'ensemble des systèmes de production, comme l'une des raisons de la baisse ou de la stagnation des rendements des cultures.

Les producteurs sont confrontés à différents problèmes qui rendent difficile sinon impossible la mise en œuvre des pratiques de gestion de la fertilité des sols. Il s'agit essentiellement des

faibles revenus des producteurs et de l'insuffisance des crédits agricoles servant à l'acquisition des intrants et des équipements agricoles.

La différence entre les producteurs en termes de productivité se situe non pas dans la main d'œuvre mais dans le niveau d'utilisation des intrants. C'est en particulier le cas des semences, des engrais, des produits phytosanitaires etc. dont l'utilisation par l'agriculture malienne reste faible.

De nombreuses variétés améliorées mises au point par la recherche ne sont pas difficilement adoptées malgré les efforts de vulgarisation. Actuellement, il se trouve qu'à part les produits phytosanitaires, les autres intrants (semences, engrais etc.), ne sont pas réglementés, où que l'application des textes pose souvent de sérieux problèmes.

Les enjeux actuels en matière de relèvement du niveau de productivité sont liés à l'approvisionnement conséquent des producteurs en intrants à l'adoption par l'Etat d'une véritable politique de Stratégie Nationale.

A cet égard la relance de la production d'engrais phosphatés au Mali est incontournable.

LE PROGRAMME DE RELANCE DE LA PRODUCTION D'ENGRAIS PHOSPHATES AU MALI

Le Mali dispose d'importants gisements de phosphates naturels dans la vallée du Tilemsi (PNT), des réserves estimées à 20 millions de tonnes, un minerai de bonne qualité, d'accès facile et disponible, à ciel ouvert.

L'exploitation de ces gisements a été interrompue pour plusieurs raisons dont les obstacles au développement de l'utilisation des PNT, liés à leur forme pulvérulente et poussiéreuse, la lenteur de leur solubilisation, peu prisées par la majorité des utilisateurs.

Face aux enjeux d'intensification en agriculture et à la hausse des prix des facteurs de production, le Gouvernement accorde une priorité à la relance de la valorisation des phosphates naturels du Tilemsi.

La stratégie consiste à relancer la production du PNT sur la base d'un partenariat public – privé. et à mener les études d'évaluation des réserves de phosphates identifiées à ce jour en l'occurrence les gisements de Chanomaguel Tin-Lina et Sagariguila .

En matière d'amélioration de la compétitivité des Filières agricoles

L'un des objectifs stratégiques dans le domaine vise la promotion des interprofessions par filière ; constituée par les représentants des professionnels de la filière {fournisseurs d'intrants et équipements agricoles, producteurs, transformateurs, des commerçants (vendeurs locaux, importateurs et exportateurs) et des représentants du secteur financier (Banques, SFD), en somme l'ensemble des professions de la filière. Ce processus est très avancé en ce qui concerne la filière Coton.

Face à la difficulté, d'obtenir des informations indiquant les tendances d'évolution et les performances économiques des grandes filières agricoles. A l'orée de l'accélération du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, à travers l'UEMOA et la CEDEAO et

à travers le NEPAD sur le plan continental, cette insuffisance de notre agriculture doit être rapidement corrigée.

Le suivi des indicateurs de performance, au moins pour les filières agricoles les plus porteuses, permettrait d'évaluer les contraintes et d'anticiper l'évolution de ces filières afin d'accélérer leur développement.

Pour la gestion efficace et performante des filières, la valorisation/transformation des produits finis et semi-finis et le développement de l'exportation devront être encouragés et soutenus par l'Etat par la mise en œuvre de mesures de politiques d'industrialisation et de commercialisation visant à accroître l'offre de produits agro alimentaires sur les marchés sous régional et international. Il s'agit, entre autres, de :

- la création imminente de l'Agence de Développement des Exportations du Mali (ADEX) ;
- la réglementation du commerce extérieur (exonération de la quasi-totalité des produits agricoles d'exportation) ;
- les règles d'origine CEDEAO / UEMOA.

En matière de gestion foncière

La législation foncière malienne est constituée des textes législatifs et réglementaires adoptés récemment et dont les plus importants sont :

- L'ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier ;
- La Loi N°01-004 du 27 février 2001 portant Charte Pastorale ;
- La Loi N° 96-050 du 18 octobre 1996, portant principes de Constitution et de Gestion du domaine des Collectivités Territoriales.

Les principaux problèmes liés à la gestion du foncier rural au Mali se situent à deux niveaux : les terres de terroirs et les terres aménagées.

La gestion des terres de terroir est dominée par les pratiques locales et traditionnelles. Cependant, avec la pression sur les réserves communes de terres liée au croît démographique et l'accroissement du cheptel associés à l'affaiblissement du rôle des chefs coutumiers, Cela explique la multiplication des conflits aussi bien dans les zones agricoles que dans les zones pastorales.

L'aménagement et la mise en valeur des terres contribuent à accroître les performances de l'Agriculture par une augmentation très substantielle de la productivité et de la production. Cependant, la mise en valeur de ces terres est parfois compromise par les revendications des propriétaires coutumiers. Cette situation est de nature à retarder les investissements au détriment des bénéficiaires potentiels de ces aménagements.

Dans la perspective d'une maîtrise des contraintes mises en évidence, les principales options stratégiques définies dans la LOA sont les suivantes :

- i. La décentralisation effective de la gestion du foncier et des ressources naturelles

Accélérer le processus de décentralisation effective de la gestion du foncier et des ressources naturelles :

- Refonte du Code de Domaines Fonciers (CDF) dans le sens d'une loi cadre pour assurer une gestion plus flexible du foncier tenant compte de la diversité des règles locales ;
- Organisation des Etats généraux du foncier pour débattre tous les problèmes du foncier au Mali ;
- Adoption d'un décret relatif au transfert effectif des forêts publiques aux collectivités territoriales ;
- Adoption des textes d'application de la Charte pastorale.

ii. La Sécurisation foncière effective des exploitants ruraux

Le fait que les droits sur la terre et les ressources naturelles ne soient pas contestés sans raison, est une condition pour que les producteurs puissent mener à bien leurs activités agricoles, pastorales de façon durable. Au niveau des terres de terroirs, Le Gouvernement privilégie des démarches susceptibles d'apporter des réponses potentiellement « efficaces » dont :

- Le cadastre rural simplifié ou le plan foncier rural d'identification et de cartographie des droits reconnus localement mis en place ;
- Les conventions locales de gestion du foncier et des ressources naturelles fixant les règles acceptées par les populations et validées par l'Administration ;
- La formalisation des transactions foncières ;
- La simplification des procédures et l'allègement de coût d'immatriculation des terres pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux titres de propriétés dans les zones aménagées.

iii. La garantie de l'accès équitable des communautés de base, en particulier des groupes vulnérables au foncier

Le principe de discrimination positive est consacré par la LOA dans le but de favoriser l'accès des terres et des ressources aux couches vulnérables (femmes, les migrants et éleveurs transhumants) par la fixation de quota.

VI. CONCLUSION

Le Mali recèle de grandes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Malgré ces ressources et potentialités, les efforts déployés et les réformes entreprises, le niveau de développement du secteur est encore faible pour stimuler la croissance dans un pays à vocation essentiellement agricole. On constate encore :

- Un déficit persistant en productions céréalières ;
- Un flux important d'importations en produits alimentaires ;
- Un secteur agro-industriel peu développé ;
- Un faible accès des populations aux services socio-économiques de base ;
- Une situation de pauvreté rurale chronique ;
- Des disparités intra et inter régionales importantes ;
- Une dégradation continue des ressources naturelles et l'avancée du désert ;
- Une fragilité accrue des écosystèmes ;
- Une dépendance persistante de l'agriculture aux aléas climatiques.

En dépit de résultats appréciables obtenus ces dix dernières années et l'énorme potentiel de production et de diversification des productions agricoles au Mali, le secteur du développement rural reste confronté à un certain nombre de contraintes majeures.

La croissance démographique forte, la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, le potentiel de petite irrigation non encore mis en valeur, le manque de savoir-faire pour exploiter les nouveaux débouchés qu'offrent les cultures de diversification, représentent autant de contraintes qui, non seulement, freinent le développement du secteur mais lui causent également des dommages considérables.

D'importants défis doivent être relevés pour atteindre une croissance durable, plus particulièrement dans les domaines suivants :

1. Sécurité Alimentaire ;
2. Développement des filières agricoles et de produits forestiers ;
3. Développement de l'agriculture irriguée ;
4. Développement de l'élevage et des filières animales ;
5. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
6. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
7. Promotion des emplois ruraux et lutte contre le chômage des jeunes ;
8. Renforcement des mesures d'accompagnement et de soutien pour accroître et assurer la durabilité de la productivité et de compétitivité du secteur agricole.

L'option des pouvoirs publics est de faire de l'agriculture malienne le levier de la croissance de notre économie et la source de richesses pour nos populations, avec une ambition forte de faire du Mali une puissance Agricole, à même d'assurer sa sécurité alimentaire et d'exporter durablement des produits agro-alimentaires, transformés et labellisés.

Cette démarche volontariste et proactive est reflétée à suffisance dans les objectifs et orientations prioritaires du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011, qui consacre une très haute priorité au secteur du Développement Rural.

Conformément à la vision du Président de la République traduite dans le Programme de Développement Economique et Social (PDES) et en adéquation avec les orientations prioritaires fixées par la Loi d'Orientation Agricole (LOA).

Le Gouvernement s'emploie à la réalisation des mesures et programmes concrets qui concourent à :

- l'augmentation de la production et de la productivité Agricoles ;
- l'amélioration des revenus des producteurs ;
- la maîtrise et la mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine ;
- la protection sociale des exploitants et du personnel Agricoles ;
- la protection des exploitations Agricoles contre les risques Agricoles ;
- la protection des exploitations et productions Agricoles contre les pratiques non soutenables ou contraires aux règles des marchés nationaux, sous régionaux et internationaux.

La forte ambition de positionner durablement le pays en puissance agricole sur le plan sous régional voir africain oblige, à relever de façon substantielle les niveaux de production et de productivité agricoles. A cet égard le Gouvernement entreprendra des actions prioritaires dans le droit fil des grandes lignes d'activités évoquées tantôt.

La promotion d'un financement capable de soutenir un développement agricole durable reste encore un défi majeur à relever. A cet égard il importe de capitaliser les acquis du passé et de proposer de nouveaux schémas permettant au plus grand nombre d'accéder au financement.

Aussi, les options stratégiques suivantes seront mises en œuvre :

- la répartition des contributions entre les acteurs dans la politique d'investissement public ;
- la diversification des produits bancaires et des mécanismes de financement ;
- la promotion et l'amélioration des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- le renforcement des capacités de gestion des organisations professionnelles agricoles ;
- la création d'un Fonds National des Calamités et des risques agricoles ;
- la facilitation de l'accès des femmes et des jeunes ruraux au crédit agricole.

Les grandes orientations stratégiques et priorités d'investissement dans le secteur agricole sont celles du cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté pour la période 2007-2011 qui définit un taux de croissance de 5,7 % pour le secteur primaire avec une croissance moyenne de l'agriculture vivrière hors riz de 6,0%, de 9,9% pour le Riz, de 6,3% pour l'agriculture industrielle hors coton, de 1,6% pour le coton. Les ambitions vont au delà de ces objectifs car Le Gouvernement fonde beaucoup espoir sur le partenariat et l'engagement de tous les acteurs de progrès.